

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 951

23 mai 2007

SOMMAIRE

Adria S.A.	45647	Infinium S.A.	45646
Adria S.A.	45639	ING REEIF Germany S.à r.l.	45643
Aristolux Investment Fund Management Company S.A.	45637	ING REEIF Soparfi A S.à r.l.	45639
Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l.	45646	ING REEIF Soparfi C S.à r.l.	45642
Captor S.A.	45639	Luc-Cas Estates S.A.	45645
Captor S.A.	45636	Marques & Silva S.à.r.l.	45641
CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l.	45638	Netcare S.à r.l.	45647
Cervo Holding S.A.	45645	Netone Holdings S.A.	45602
Cotrami S.à.r.l.	45642	N.S. Union	45640
Dalstone Group S.A.	45643	N.S. Union	45641
Danske Bank International S.A.	45640	N.S. Union	45638
Dumbarton Associates S.A.	45644	N.S. Union	45641
EFG Asset Management S.A.	45602	Optis S.A.	45646
EPI Walk Germany S.à r.l.	45637	Opus Estates S.A.	45602
Erisa S.A.	45647	Portofino Properties	45636
FIA Holdings S.à r.l.	45636	Rentco S.A.	45644
Finpartec S.A.	45637	Rentco S.A.	45644
Flatinvest S.A.	45648	Rolinvest S.A.	45643
Huislux Investments S.A.	45648	Sanpaolo Bank S.A.	45637
Huislux Investments S.A.	45648	The Isidor Company GmbH	45639
IEE International Electronics & Engineer- ing S.A.	45635	Timberland Luxembourg Finance S. à r.l.	45645
Immobilière Christine Rossi S.à r.l.	45647	Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l.	45640

EFG Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 32.000.

Les comptes annuels d'EFG ASSET MANAGEMENT SA, the Management Company of EFG FUND, au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) SA

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007044183/1210/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05183. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007044182/760/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06191. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Netone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 123.291.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NETONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme, 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (the Company), incorporate pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 1, 2007, not yet published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr. Mehmet Izzi Celebiler, director, residing at Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey.

The chairman appoints as secretary Mrs. Céline pignon Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Cem Mehmet Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1- conversion of the existing twenty-five thousand eight hundred (25,800) shares of the Company into Class A shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each having the rights advantages and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated pursuant to item 5 below.

2.- Increase of the share capital of the Company by forty-four thousand four hundred and thirty-four Euro and sixteen cents (44,434.16 EUR) in order to raise it from thirty-one thousand nine hundred and ninety-two Euro (31,992.- EUR) to seventy-six thousand four hundred and twenty-six Euro and sixteen cents (76,426.16 EUR), by the creation and issue of thirty-five thousand eight hundred and thirty-four (35,834) Class B shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each, having the rights advantages and obligations set forth in the articles of, association of the Company as to be restated pursuant to item 5 below, entirely paid up in cash.

3.- Waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right and subscription of the thirty-five thousand eight hundred and thirty-four (35,834) new Class B shares by NOVATOR ONE LP. with registered office at P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands.

4.- Subsequent amendment of the first paragraph of article five of the articles of incorporation concerning the corporate capital.

5- Restatement of the articles of association of the Company in their entirety.

6- Appointment/ designation of directors.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the existing twenty-five thousand eight hundred (25,800) shares of the Company into Class A shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each having the rights advantages and obligations set forth in the articles of association of the Company as to be restated pursuant to the fifth resolution below.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by forty-four thousand four hundred and thirty-four Euro and sixteen cents (44,434.16 EUR) in order to raise it from thirty-one thousand nine hundred and ninety-two Euro (31,992.- EUR) to seventy-six thousand four hundred and twenty-six Euro and sixteen cents (76,426.16 EUR), by the creation and issue of thirty-five thousand eight hundred and thirty-four (35,834) Class B shares with a par value, of one Euro and twenty-four cents (EUR 1.24) each, having the rights advantages and obligations set forth in the articles of, association of the Company as to be restated pursuant to the fifth resolution below, entirely paid up in cash.

Third resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the thirty-five thousand eight hundred and thirty-four (35,834) new Class B shares NOVATOR ONE LP. with registered office at P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

NOVATOR ONE LP. prenamed,

here represented by Mr. Bruce McInroy, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 11/11/1960, PoB Salford and Mr. Serdar Cetin, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 18/06/1977. PoB Ankara, Turkey,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the thirty-five thousand eight hundred and thirty-four (35,834) new Class B shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of forty-four thousand four hundred and four (44,434.16) Euro and sixteen cents, as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at seventy-six thousand four hundred twenty-six Euros sixteen Cents (76,426.16 EUR) divided into twenty-five thousand eight hundred (25,800) Class A shares and thirty-five thousand eight hundred thirty-four (35,834) Class B shares each with a par value of one Euro twenty-four cents (1.24 EUR) per share entirely paid in.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend in their entirety and restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of NETONE HOLDINGS S.A. (hereafter «the Company») which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control, development and sale of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of seventy-six thousand four hundred twenty-six Euro sixteen cents (EUR 76,426.16), divided into twenty-five thousand eight hundred (25,800) Class A shares and thirty-five thousand eight hundred thirty-four (35,834) Class B shares, each with a par value of one Euro twenty-four cents (EUR 1.24) per share, entirely paid in (the «Shares»).

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares, Share register. All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued Shares shall be entered in the Share Register that shall be kept by the Board of Directors, and such register shall contain the name of each owner of Shares, his address and the number of Class A Shares or Class B Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the Share Register evidences his right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of Shares shall be recorded in the Share Register by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued and in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept and enter in the Share Register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee

for the specific share transfer which it is required to inscribe such inscription to be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

If a shareholders' agreement is in force among the Shareholders, no transfer of Shares shall be recorded into the Share Register, or become effective unless the proposed transfer is in accordance with and permitted under terms of the shareholders' agreement and the proposed transferee (if not already a Shareholder) has executed and delivered a deed of adherence to that shareholders agreement in favour of all the parties to such a shareholders' agreement and unless the provisions of this Article and of Article VIII are complied with.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the Share Register.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the Share Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Share Register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 7. Transfer of shares.

1. General

1.1 All transfers of Shares, of any interests therein or the creation of any encumbrance in respect of Shares shall be governed by the following provisions and by the provisions of any shareholders' agreement that might be in force or come into force between the Shareholders (if any):

1.2 Any Disposal or attempted Disposal in breach of the provisions of this Article VIII shall be ineffective and void.

1.3 Except with the prior written consent of the Class B

Shareholder and a Majority of the Class A Shareholders no Shares shall be Disposed of (and the Board of Directors shall not register any transfer of any Share) unless:

(a) the Disposal is either permitted or required by, and is otherwise made in accordance with the provisions of this Article VIII and

(b) in the event that the Shareholder has a credit or debit account with the Company, that a portion of such credit or debit account corresponding to the portion of the Shareholders total holding in the Company that is being transferred be transferred together with the Shares

1.4 To enable the Board of Directors to determine whether or not there has been a Disposal in breach of the provisions of Article VIII, the Board of Directors will require any Shareholder or the legal personal representatives of any deceased Shareholder or any person named as transferee in any transfer lodged for registration, or such other person as the Board of Directors may reasonably believe to have information relevant to such purpose, to furnish to the Board of Directors such information and evidence as the Board of Directors may think fit regarding any matter which it deems relevant to such purpose including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the Shares from time to time registered in the name of the Shareholder. Failing such information or evidence being furnished to enable the Board of Directors to determine to its reasonable satisfaction that no such breach has occurred, or if as a result of such information and evidence the Board of Directors is reasonably satisfied that such breach has occurred, the Board of Directors shall forthwith notify the holder of such Shares in writing of that fact and, if the holder fails to remedy such breach within 10 Business Days of receipt of such written notice, then (without prejudice to any other remedy available in respect of such breach and to the provisions of these Articles),

(a) the relevant Shares shall cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights:

(i) to vote (whether on a show of hands or on a poll); or

(ii) to receive dividends or other distributions (other than any amount payable to the holder of the relevant Shares upon a return of capital),

otherwise attaching to such Shares or to any further Shares issued in lieu of such Shares or in pursuance of an offer made to the relevant holder; and

(b) the holder may be required (by notice in writing to such holder from the Board of Directors) at any time following such notice to transfer some or all of his Shares to such persons(s) and at such price(s) as may be determined by the Board of Directors with the prior written consent of the Class B Shareholders and a Majority of Class A Shareholders (but such price(s) shall not be less than the amount that represents the market value (as determined in accordance with paragraph 2.4 of this Article VIII) of those Shares at that time.

The rights referred to in (a) above may be reinstated by the Board of Directors upon the completion of any transfer referred to in (b) above.

2. Permitted transfers

2.1 Subject to the provisions of paragraph 1.3 (b) of this Article VIII, any Shares may at any time be transferred without being subject to the provisions of paragraph 4:

(a) by the Class B Shareholders to any of their Class B Shareholders' Affiliates and by any such Class B Shareholders' Affiliate to the Class B Shareholders or to another of its Class B Shareholders' Affiliates; or

(b) by any Shareholder to a bare nominee or trustee for such Shareholder, and by any such nominee to the Shareholder or to another bare nominee or trustee for such Shareholder (provided in any such case that the transferor certifies to the Company, and the Board of Directors is satisfied, that no beneficial interest in the Shares passes by reason of the transfer); or

(c) by the trustees of an Employee Trust:

(i) on any change of trustees, to the new trustees of that Employee Trust; or

(ii) otherwise in accordance with the terms of that Employee Trust;

or

(d) by an individual Shareholder (not being a holder of the Shares concerned as a nominee or trustee) to a member of his Family who is not a minor or to trustees to be held upon Family Trusts (and, on a change of trustees, by such trustees to the new trustees of the same Family Trust) provided that the holders of such Shares so transferred shall (for so long as they are held by such Family member or the trustees of such Family Trust) appoint the transferor as sole proxy in respect of any rights to vote (whether on a show of hands or on a poll and whether exercisable at a general meeting of the Company or otherwise).

2.2 In the event that any person to whom Shares are transferred pursuant to sub-paragraphs (a), (b), (c) or (d) of paragraph 2.1 (or who may elect to become the holder of such Shares in consequence of the death or bankruptcy of the transferee) ceases to be within the required relationship to the original transferor:

(a) the holder (or the person who may elect to become the holder) of such Shares shall be entitled to transfer such Shares back to the person who originally transferred them or to any other person falling within the required relationship to the original transferor (provided in each case that the proposed transferee is permitted to hold such Shares pursuant to the provisions of paragraph 2.1) and the Board of Directors shall, if so requested in writing by the Class B Shareholders if a Class A Shareholder is the original transferor, or a Majority of the Class A Shareholders if a Class B Shareholder is the original transferor, by written notice served on such holder (or other person as aforesaid) at any time require such holder (or other person as aforesaid) to transfer such Shares back to the original transferor or to any other person falling within the required relationship to the original transferor on the same terms as they were originally transferred (provided in each case that the proposed transferee is permitted to hold such Shares pursuant to the provisions of paragraph 2.1); and

(b) if the holder of such Shares (or other person as aforesaid) fails to transfer the Shares where so required by the Board of Directors or the proposed transferee of the Shares is not permitted to hold such Shares pursuant to the provisions of these Articles, the provisions of paragraph 1.4 of these Articles shall apply to such Shares *mutatis mutandis* (with the intent that such Shares shall (until such time as any transfer required to be made in accordance with this paragraph 2.2 has been made and completed) cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights set out in sub-paragraphs (a) and (b) of paragraph 1.4).

2.3 If a compulsory sale notice is issued by the Board of Directors, the price at which Shares may be required to be transferred shall be determined by the Board of Directors (with the prior written consent of the Class B Shareholders) and shall be the market value of the Shares (as agreed or determined in accordance with paragraph 2.4).

2.4 In determining the market value of the Shares comprised in the Compulsory Sale Notice, the Board of Directors may, with the prior written consent of the Class B Shareholders propose a price which, if accepted, shall be deemed to be the market value. In the absence of agreement the market value of the Shares comprised in the Compulsory Sale Notice shall be the market value of those Shares as certified by the Auditors acting as experts and not as arbitrators (or, in the event that the Auditors are unwilling to act, the Independent Expert) in accordance with the following provisions of this paragraph 2.4:

(a) The Auditors (or, as the case may be, the Independent Expert) shall first value the Company as a whole:

(i) assuming, if the Company is then carrying on business as a going concern, that it will continue to do so;

(ii) assuming that the entire issued share capital of the Company is being sold as between a willing buyer and a willing seller by arm's length private treaty for cash payable in full on completion;

(iii) taking account of any Shares which may be allotted pursuant to options, warrants or other rights to acquire Shares which have been issued or granted by the Company and which are still outstanding (and of the subscription price therefor); and

(iv) recognising that the Shares may not be freely marketable;

(b) having valued the Company as a whole, the Auditors (or, as the case may be, the Independent Expert) will determine the market value of the Shares comprised in the Compulsory Sale Notice;

(i) having deducted from the value of the Company as a whole (if not already taken into account when so valuing the Company) any arrears, accruals or deficiencies of dividend on Shares of any class;

(ii) having regard to whether the Shares concerned represent a minority interest; and

(iii) having regard to the rights and restrictions attached to the Shares concerned in respect of income, capital, transfer and voting.

2.5 The determination of the Auditors (or Independent Expert) as to the market value of the Shares comprised in the Compulsory Sale Notice shall be final and binding on the parties concerned. The costs and expenses of the Auditors (or Independent Expert) for certifying the market value of the Shares comprised in a Compulsory Sale Notice will be borne as to one half by the seller(s) and as to the other half by the purchaser(s) of the Shares (save as may be otherwise provided in the Articles or in any agreement entered into by the shareholders from time to time).

3. Sale rights following 14 February 2009

3.1 After 14 February 2009, a Shareholder holding Shares (the «Initiating Seller») wishing to Dispose of any Shares (other than pursuant to paragraph 2 of this Article VIII) shall give notice in writing (the «Pre-emption Notice») to the other Shareholders of his wish specifying the number of Shares which he wishes to Dispose of (the «Initial Sale Shares»), and the name of the bona fide purchaser to whom he proposes to sell the Initial Sale Shares.

3.2 Following receipt of the Pre-emption Notice, the other Shareholders shall have 45 days to make an offer for the Initial Sale Shares. The Initiating Seller shall consider any offer made by the other Shareholders in good faith.

3.3 If any Shareholder makes an unconditional offer («Shareholder Offer») for the Initial Sale Shares payable in cash or securities tradable on a Recognised Investment Exchange and the Initiating Seller rejects that offer, then the Initiating Seller must not, within six months of the date of delivery of the Pre-emption Notice, accept an offer for the Initial Sale Shares at a price equal to or lower than the Shareholder Offer.

3.4 To avoid any doubt, if no Shareholder Offer is made by the other Shareholders or if the purchase price proposed by the purchaser to whom the Initiating Seller proposed to sell the Shares is higher than the Shareholder Offer, the Initiating Seller shall be free to Dispose of the Initial Sale Shares, subject however to paragraph 1.3 (b)

4. Tag along

4.1 The provisions of this paragraph 4 shall cease to have any force or effect on the successful completion of an IPO consisting of 10% or more of the issued and allotted Shares in the Company.

4.2 Subject to prior compliance with paragraph 3, if any Shareholder (a «Selling Holder») proposes to Dispose of (in a single transaction or series of transactions within a period of 3 months of each other) any Shares to any person (the «Tag-Along Purchaser»), other than any Disposal to a Permitted Transferee (a «Proposed Sale»), after which, taking into account any prior transfers (other than any transfer to a Permitted Transferee) by such Selling Holder, 15% or more of any of such Selling Holder's Shares as calculated on 14. February 2007 will have been Disposed, then the Selling Holder shall furnish to the Company and each Shareholder who is not a Selling Holder or a Tag Along Purchaser (each, a «Non-Selling Holder»), a written notice of such Proposed Sale (the «Tag Along Notice») which shall:

4.2.1 include details of the material terms and conditions of the Proposed Sale, including (A) the number of Shares proposed to be Disposed, (B) the name and address of the proposed Tag Along Purchaser, (C) the proposed amount and form of consideration per Share (and if such consideration consists in part or in whole of property other than cash, the Selling Holder will provide a good faith estimate of the fair market value of such non-cash consideration and such information, to the extent reasonably available to the Selling Holder, relating to such non-cash consideration as any Non-Selling Holder may reasonably request in order to evaluate such non-cash consideration) and (D) the fraction, expressed as a percentage, determined by dividing the number of Shares, as applicable, to be purchased from the Selling Holder by the total number of Shares held by the Selling Holder (the «Tag Along Sale Percentage»); and

4.2.2 constitute an invitation to each Non-Selling Holder to make an offer (Non-Selling Holders who elect to make such an offer being «Tagging Holders» and, together with the Selling Holder, the «Tag Along Sellers») to include in the Proposed Sale to the Tag Along Purchaser Shares held by such Tagging Holders (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of Shares held by such Tagging Holder). The Selling Holder will deliver or cause to be delivered to each Tagging Holder copies of all transaction documents relating to the Proposed Sale as the same become available.

4.3 Each Tagging Holder must exercise the tag-along rights provided by this paragraph 4 within 10 Business Days following delivery of the Tag Along Notice by delivering a notice (the «Tag Along Offer») to the Selling Holder and the Company indicating its desire to exercise its rights and specifying the number of Shares it desires to transfer (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of Shares held by such Tagging Holder). Each Tagging Holder who does not make a Tag Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, shall be deemed to have waived all of such Tagging Holder's rights with respect to such Proposed Sale, and the Tag Along Sellers shall thereafter be free to transfer the Shares to the Tag Along Purchaser. In order to be entitled to exercise its right to sell Shares to the Tag Along Purchaser, each Tagging Holder must agree to make to the Tag Along Purchaser the same representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements as the Selling Holder agrees to make in

connection with the Proposed Sale. Each Tag Along Seller will be responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Sale based on the gross proceeds received or to be received in such Proposed Sale to the extent not paid or reimbursed by the Tag Along Purchaser.

4.4 The offer of each Tagging Holder contained in such Tagging Holder's Tag Along Offer shall be irrevocable and, to the extent such offer is accepted, such Tagging Holder shall be bound and obligated to transfer in the Proposed Sale on the same terms and conditions, with respect to each Share transferred, as the Selling Holder, up to such number of Shares as such Tagging Holder shall have specified in its Tag Along Offer.

4.5 The Tag Along Sellers shall be entitled to sell in the Proposed Sale a number of Shares calculated as follows:

4.5.1 first there shall be allocated to each Tag Along Seller a number of Shares equal to the lesser of (A) the number of Shares such Tag Along Seller has offered to sell in the Tag Along Offer and (B) the number of Shares determined by multiplying (x) the number of Shares subject to the Proposed Sale by (y) a fraction (the «Pro Rata Share»), with respect to any Shares, the numerator of which is the number of Shares owned by such Tag Along Seller and the denominator of which is the total number of Shares owned by all Tag Along Sellers; and

4.5.2 any remaining Shares shall be allocated to the Tag Along Sellers that offered to sell in excess of their applicable Pro Rata Share, pro rata to such Tag Along Sellers based upon such Tag Along Sellers' relative applicable Pro Rata Shares, or as such Tag Along Sellers may otherwise agree.

4.6 The Selling Holder shall notify all Tagging Holders and the Company of the results of this calculation within 10 Business Days following expiry of the 10 Business Day period referred to in paragraph 4.3 during which the Tagging Holders may serve a Tag Along Offer.

4.7 If any Tagging Holder exercises its rights under this paragraph 4, completion of the purchase of the Shares with respect to which such rights have been exercised will take place concurrently with completion of the sale of the Selling Holder's Shares to the Proposed Transferee.

4.8 No offer shall be required pursuant to paragraph 4.2 if a Drag Along Notice has been served under paragraph 5.

5. Drag along

5.2 The provisions of this paragraph 5 shall cease to have any force or effect on the successful completion of an IPO consisting of 10% or more of the issued and allotted Shares in the Company and only apply to a proposed transfer of Shares, the consideration for which is cash.

5.3 Subject to paragraph 3 of these Articles, if the Class B Shareholders wish to transfer all of their Shares, («Relevant Transferor») they shall have the right to demand on not less than 14 days' advance written notice that all the other holders of Securities (the «Called Shareholders») transfer to the proposed transferee, at the same time as when the Class B Shareholders transfer their Securities or other securities in the Company or any Member of the Group to the proposed transferee, all the Called Shareholders' Securities and corresponding securities in the Company or any Member of the Group (together the «Called Securities»). The transfer shall be on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Relevant Transferor(s) and the proposed transferee. The right of the Class B Shareholders shall be exercised by the Class B Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the «Drag Along Notice») accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer, provided that in no event shall the Called Shareholders be required to give any indemnities or warranties that are not customary for such a transaction. The rights conferred by this paragraph 5.2 shall only be exercisable if the Board of Directors is advised in writing (by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by the Class B Shareholders) that the terms on which the Called Securities are to be transferred are fair and reasonable, are otherwise on an arm's length basis (so far as the Shareholders other than the Class B Shareholders and persons connected with them are concerned), that the purchase price for the Called Securities is equal to or greater than the fair market value of the Called Securities (determined in accordance with the principles set out in paragraph 2.4 of these Articles, but without the deductions for minority interests or restricted transfer rights set out in paragraphs 2.4 (b)(ii) and 2.4 (b)(iii)), and the substance of that advice is made known to the Called Shareholders in the documents which accompany the Drag Along Notice.

5.4 If a Called Shareholder makes a default in transferring his Called Securities pursuant to paragraph 5.2:

(a) the chairman for the time being of the Company (if any) or, failing him, any one of the Company Directors, or some other person duly nominated by a resolution of the Board of Directors for that purpose, shall be deemed to be the duly appointed agent of the holder with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the holder all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Called Securities to the relevant transferee;

(b) the Board of Directors may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the holder and (subject to the transfer being duly stamped) enter the name of the transferee in the register of holders or other appropriate register of the Company (or, as the case may be, other Member of the Group) as the holder by transfer of the relevant Called Securities;

(c) the Board of Directors shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when the holder shall deliver up his certificate or certificates for the relevant Called Securities to the Company (or, as the case may be, other Member of the Group) (or an indemnity in a form reasonably satisfactory to the Board of Directors in respect of any lost certificate) he shall thereupon be paid the purchase money, without interest

and less any sums owed to the Company (or, as the case may be, other Member of the Group) by the holder pursuant to this paragraph 5 or otherwise; and

(d) the Called Shareholder undertakes to ratify whatever the chairman or any of the Directors lawfully does or causes to be done under the authority of this paragraph 5.3.

The appointment referred to in this paragraph 5.3 shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the holder hereunder.

5.5 If any person becomes a Shareholder (a «New Shareholder») pursuant to the exercise of a pre-existing option or other right to acquire Shares after a Drag Along Notice has been served, the New Shareholder will be bound to sell and transfer all Shares acquired by him to the transferee of the Called Securities. The provisions of paragraphs 5.1, 5.2 and 5.3 shall apply mutatis mutandis to the New Shareholder, save that if the Shares are acquired after the sale of the Called Securities has been completed completion of the sale of the New Shareholder's Shares shall take place immediately on the New Shareholder acquiring the Shares.

6. Pre-emptive rights on unissued shares

6.1 Any unissued Shares or other equity securities or Shares to be issued by the Company («New Securities») (excepting equity securities to be issued (i) as part of arrangements agreed between any Member of the Group and a third party in relation to any acquisition by the Company or for the development of a commercial relationship with such third party (such matters to have received the prior approval of the Board of Directors), (ii) pursuant to any employee share option scheme adopted by the Board of Directors, (iii) pursuant to an IPO), or (iv) as an exception to the provisions of this clause 6.1 as agreed between the Class A Shareholders and the Class B Shareholders shall not be allotted or sold to any person unless the Company has, in the first instance offered such New Securities to all Shareholders on a pro rata basis. Such offer(s):

(i) shall stipulate a time not exceeding 14 days within which it must be accepted or in default will lapse; and

(ii) shall stipulate that any such Shareholders who desire to subscribe for a number of New Securities in excess of the proportion to which each is entitled shall in their acceptance state how many excess New Securities they wish to subscribe for and any New Securities accepted by other Shareholders shall be used for satisfying such requests for excess New Securities at each stage pro rata to the number of existing Shares held by such other Shareholders making such requests and thereafter, any excess New Securities shall be offered to any other person at the same price (or greater) and on the same terms as the offer to Shareholders.

6.2 New Securities shall further be issued at such terms and conditions as may be agreed in writing by the shareholders of the Company from time to time.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 8. Powers of the general meetings.

8.1 Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

8.2 The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 9. General meeting of the shareholder(s).

9.1 The General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

9.2 The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday in the month of May at 10 a.m.

9.3 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

9.4 Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

9.5 The Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

9.6 If all Shareholders, are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

9.7 The General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

9.8 The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

9.9 Each Class A Share and each Class B Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

9.10 Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment allowing all persons participating in the meeting to identify, hear and speak to each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.11 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

9.12 Unless otherwise provided by Law or by the provisions of the present Articles, at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

9.13 Until the Higher Threshold Cessation Date without prejudice to more favourable provisions which might be agreed by the Shareholders from time to time, and without prejudice to stricter provisions provided by Law, the following resolutions may only be passed with the Majority vote of the Class A Shareholders, save as agreed by the shareholders from time to time:

1. decisions to alter, vary, reduce, consolidate or sub-divide the authorised or issued share capital of the Company or convert, alter or vary any of the rights attaching to any of the Shares;
2. decisions to alter these Articles or any of the Company's other constitutional documents;
3. decisions to increase the authorised share capital, the creation of any new class of share in the capital of, or the issue of any shares or the granting of any option to subscribe for shares or the issue of any securities convertible into shares of the Company or to enter into any agreement for the same;
4. decisions to sell or otherwise dispose (directly or indirectly) of the whole or a substantial part of the undertaking or assets or business of the Company; or merge or consolidate the Company with any other entity or effect a sale thereof;
5. decisions to make any change to the nature or scope of the Business;
6. decisions on the appointment or removal of auditors of the Company (provided that this restriction shall not apply to the reappointment of existing auditors);
7. decisions to approve the financial statements of the Company;
8. decisions to make any alteration to the name or any trading name of the Company;
9. decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or enter into any agreement for the same or to capitalise any profits of the Company;
10. decisions to permit any reconstruction, amalgamation, consolidation or reorganisation of the Company or to enter into or to propose the entering into of any scheme of arrangement relating to the Company;
11. decision to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or to voluntarily take proceedings in relation to any part of the business or to have the Company put into administration or receivership.
12. decisions to enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article 8.13.

9.14 Prior to the Management Cessation Date, without prejudice to more favourable provisions which might be agreed by the Shareholders from time to time and without prejudice to stricter provisions provided by Law, the following resolutions may only be passed with the majority vote of Class B Shareholders, save as agreed by the shareholders from time to time:

1. decisions to alter, vary, reduce, consolidate or sub-divide the Company's authorised or issued share capital or convert, alter or vary any of the rights attaching to any of the Shares;
2. decisions to alter these Articles or any of the Company's other constitutional documents;
3. decisions to increase the authorised share capital, create any new class of share in the capital of the Company or issue any Shares or grant any option to subscribe for Shares or issue any securities convertible into Shares or enter into any agreement for the same;
4. decisions to sell or otherwise dispose (directly or indirectly) of the whole or a substantial part of the undertaking or assets or business of the Company; or merge or consolidate the Company with any other entity or effect a sale thereof;
5. decisions to make any change to the nature or scope of the Business;
6. decisions to appoint or remove the Company's auditors (provided that this restriction shall not apply to the reappointment of the existing auditors);
7. decisions to make any alteration to the name or any trading name of the Company;

8. decisions to cause to be appointed to the Company Board any person other than present Directors and any Class A Director or Class B Director (except as agreed from time to time);
9. decisions to cause any Class B Director to be removed from office as a Director;
10. decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or enter into any agreement for the same or to capitalise any profits of the Company;
11. decisions to permit any reconstruction, amalgamation, consolidation or reorganisation of the Company or to enter into or to propose the entering into of any scheme of arrangement relating to the Company;
12. decision to take or permit the taking of any steps to have the Company voluntarily wound up or dissolved or to voluntarily take proceedings in relation to any part of the business or to have the Company put into administration or receivership; and
13. decisions to enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article 8.14.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 10. Board of directors.

10.1 Until 14. February 2009, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of six (6) members and unless otherwise provided in any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any), the Class B shareholder(s) will be entitled to propose 3 Directors («the Class B Directors») and the Class A shareholder(s) will be entitled to propose 3 Directors («the Class A Directors») for appointment by the General Meeting of Shareholders.

10.2 After 14. February 2009, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least five (5) members consisting of one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s), the number of Class A Director(s) and of Class B Director(s) to be consistent with any written agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any).

10.3 The Directors are appointed and designated as Class A Director or Class B Director by a resolution of the General Meeting of Shareholders which sets the term of their office. The Class A Director(s) shall be appointed among candidates designated by the Class A Shareholders and the Class B Director(s) shall be appointed amongst candidates designated by the Class B Shareholders, in accordance with, and subject to, any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any). Directors need not to be shareholders of the Company.

10.4 The Directors shall be elected by the General Meeting of Shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

10.5 If a legal entity is appointed as Director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a Director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

10.6 In the event of vacancy in the office of a director of one class, because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director chosen between candidates of the same class to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 11. Meetings of director(s).

11.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or several executive Directors all of which will be chosen among the Class A directors. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, not less than once every three months, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least fourteen calendar days in advance of the hour set for such meeting. Such notice shall be sent together with an agenda of the business to be transacted at the meeting and with all the papers to be circulated or presented to the meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented. If a quorum is not obtained within thirty (30) minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned to the next Business Day falling 2 Business Days after the date of such meeting to the same time and place (the «First Adjourned Meeting») and in

the event that a quorum is not present at the First Adjourned Meeting, then the First Adjourned Meeting shall be adjourned to the next Business Day falling one week after the date of the First Adjourned Meeting to the same time and place (the «Second Adjourned Meeting») if a quorum is not present within thirty (30) minutes from the time appointed for the Second Adjourned Meeting or if during the Second Adjourned Meeting such a quorum ceases to be present, the business for discussion and approval at the Second Adjourned Meeting shall form the agenda for and be resolved upon at a meeting of the Shareholders to be held on the 16 Business Day following the date of the Second Adjourned Meeting.

11.5 Except as stated below, decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected and any one of the Directors may put it on the agenda of a meeting of the Shareholders to be held on the 16 Business Day following the date on which the Board of Directors has failed to make the decision.

11.6 Until the Higher Threshold Cessation Date, the following decisions shall require a vote of the majority of the Class A Director(s):

1. decisions to alter, amend or to vote in favour or to permit the alternation of the Articles or any constitutional documents of any member of the Group;
2. decisions to alter, vary, reduce, consolidate or sub-divide the authorized or issued share capital of any member of the Group;
3. decisions to increase the authorized share capital, create any new class of shares in the capital of any member of the Group or grant any option to subscribe for shares or to issue of any securities convertible into shares or to enter into any agreement for the same unless otherwise agreed
4. decisions to sell, transfer, lease, licence or in any way dispose of any fixed asset or fixed assets if such sale, transfer, lease, licence or disposal is of an individual item with a net book value in excess of US\$ 500,000.- or if the aggregate net book value of such sales transfers leases licences or disposals made or contracted for in that financial year exceeds the budgeted annual amount by more than five per cent, in aggregate;
5. decisions to sell or otherwise dispose (directly or indirectly) of the whole or a substantial part of the undertaking or assets or business of the Company or any other member of the Group; or merge or consolidate the Company or any other member of the Group with any other entity or effect a sale thereof;
6. decisions to acquire the undertaking or all or substantially all of the assets of any person other than in the ordinary course of business in excess of US\$ 500,000.-;
7. decisions to acquire or dispose of, or to agree to acquire or dispose of, any interest in any property having a value or aggregate liabilities in excess of US\$ 500,000.-;
8. decisions to incorporate, acquire or dispose of any subsidiary undertaking or of any shares, loan stock, security or interest in any subsidiary undertaking;
9. decisions to acquire the assets of, or securities in, any other entity, other than in the ordinary course of business;
10. decisions to make any change to the nature or scope of the Business;
11. decisions to or to make any material change to the Business Plan;
12. decisions on the appointment or removal of auditors of any member of the Group (provided that this restriction shall not apply to the reappointment of the existing auditors);
13. decisions to allow that any changes be made to any Document setting out the Powers of Signature of any member of the Group (other than the Company);
14. decisions to approve the financial statements of any member of the Group;
15. decisions to make any alteration to the name or any trading name of any member of the Group, to grant or enter into any licence, agreement or arrangement concerning any part of such name or trading name or the goodwill attaching to the same or any other part of any intellectual property of any member of the Group;
16. decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or enter into any agreement for the same or to capitalise any profits of any member of the Group;
17. decisions to permit any reconstruction, amalgamation, consolidation or reorganisation of any member of the Group or to enter into or to propose the entering into of any scheme of arrangement relating to any member of the Group;
18. decisions to take or permit the taking of any steps to have any member of the Group voluntarily wound up or dissolved or to voluntarily take proceedings in relation to any part of the Business to have any member of the Group put into administration or receivership;
19. decisions to register any person as a Shareholder (whether by way of subscription or transfer) other than in accordance with these Articles or register any person other than the Company as a shareholder of any other member of the Group;
20. decisions to enter into any contracts or arrangements with or for the benefit of a Related Party;
21. decisions to make any loan or create, issue or modify any convertible loan stock or enter into any guarantee, indemnity or stand surety for the obligations of any third party or enter into any agreement for any of the same where

the total amount of any such loans, convertible loan stock, guarantees, indemnities and sureties would, in aggregate, exceed five per cent of the revenue of the members of the Group (other than the Company) for the preceding 12 month period;

Decisions to enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article; and decisions to put any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article on the agenda of the General Meeting of Shareholders of the Company or to vote in favour of any such matter at any general meeting of shareholders of any other member of the Group require the same votes than the matters themselves.

11.7 The following decisions shall require the favourable vote of a majority of the Class B Directors:

1. decisions to alter or to vote in favour or to permit the alternation of the constitutional documents of any member of the Group;
2. decisions to alter, vary, reduce, consolidate or sub-divide the authorized or issued share capital of any member of the Group;
3. decisions to increase the authorized share capital, create any new class of shares in the capital of any member of the Group or grant any option to subscribe for shares or to issue of any securities convertible into shares or to enter into any agreement for the same unless otherwise agreed;
4. save for liens arising in the ordinary course of business, decisions to create or to cause or to permit to be created or to exist any Encumbrance whatsoever over the whole or any part of the Company's undertaking, property or assets;
5. decisions to sell, transfer, lease, licence or in any way dispose of any fixed asset or fixed assets if such sale, transfer, lease, licence or disposal is of an individual item with a net book value in excess of US\$ 500,000.- or if the aggregate net book value of such sales transfers leases licences or disposals made or contracted for in that financial year exceeds the budgeted annual amount by more than five per cent, in aggregate;
6. decisions to sell or otherwise dispose (directly or indirectly) of the whole or a substantial part of the undertaking or assets or business of any member of the Group; or merge or consolidate any member of the Group with any other entity or effect a sale thereof;
7. decisions to acquire the undertaking or all or substantially all of the assets of any person other than in the ordinary course of business in excess of US\$ 500,000.-;
8. decisions to acquire or dispose of, or to agree to acquire or dispose of, any interest in any property having a value or aggregate liabilities in excess of US\$ 500,000.-;
9. decisions to incorporate, acquire or dispose of any subsidiary undertaking or of any shares, loan stock, security or interest in any subsidiary undertaking;
10. decisions to factor, or in any other way dispose of or Encumber, any book debts or enter into any invoice discounting arrangements whose cumulative value in any calendar year is in excess of USD 100,000.-;
11. decisions to make any change to the nature or scope of the Business;
12. decisions to make any change to the Business Plan;
13. otherwise than as required by law, decisions to establish, implement or amend the accounting policies or reporting practices previously adopted by any member of the Group;
14. decisions to allow that any changes be made to any Document setting out the Powers of Signature of any member of the Group (other than the Company).
15. decisions on the appointment or removal of auditors of any member of the Group (provided that this restriction shall not apply to the reappointment of the existing auditors);
16. decisions to enter into any transaction of any nature whatsoever otherwise than by way of bargain at arms' length and at the best price or on the best terms reasonably obtainable therefore;
17. decisions to enter into any contract of a long-term onerous or unusual nature or to assume any material liability otherwise than in the ordinary course of business;
18. decisions to enter into any joint venture, partnership or consortium arrangement with any person, firm or company or to establish any Permanent Establishment;
19. decisions to conclude, modify, amend, enter into or implement any transaction, contract or agreement with any Shareholder, officer or director of the Company or any Affiliate or Connected Person, as the case may be, of any such Shareholder, officer or director;
20. decisions to make any alteration to the name or any trading name of any member of the Group, to grant or enter into any licence, agreement or arrangement concerning any part of such name or trading name or the goodwill attaching to the same or any other part of any intellectual property of a member of the Group;
21. decisions to make any loan or to create, issue or modify any convertible loan stock or to enter into any guarantee or stand surety for the obligations of any third party or to enter into any agreement for any of the same where the total amount of any such loans, convertible loan stock, guarantees, indemnities and sureties would, in aggregate, exceed five per cent of the revenue of the members of the Group (other than the Company) for the preceding 12 month period;

22. decisions to incur or enter into any commitment to incur any capital expenditure:

(a) provided for in the annual budget of any member of the Group if the estimated amount of such expenditure is for an individual item in excess of US\$ 500,000.- or if the estimated amount or aggregate value of capital commitments already incurred or contracted for in that financial year exceeds the budgeted annual amount for that year by more than ten per cent, in aggregate;

(b) not provided for in the annual budget of any member of the Group if the estimated amount of such expenditure is for an individual item in excess of US\$ 500,000.- or if the estimated amount or aggregate value of capital commitments already incurred or contracted for in that financial year exceeds the budgeted annual amount for that year by more than five per cent, in aggregate;

23. decisions to incur any single item of un budgeted long-term liability or material indebtedness which shall equal or exceed US\$ 500,000.- or aggregate indebtedness which exceeds or shall exceed US\$ 500,000.-;

24. decisions to prepay any creditor an amount equal to or greater than USD 500,000.-;

25. decisions to vary the terms of any banking facilities available to any member of the Group or to approve or review financial controls within the Company including the operation of any bank account held by any member of the Group;

26. decisions to change the bankers of the Company;

27. decisions to enter into or terminate any contract of employment or consultancy agreement with (or make any change to the terms of employment or engagement or to the payments to) any Director or any Senior Executive (a Senior Executive being an employee of any member of the Group other than the Company in the position of finance director, sales director, marketing manager, chief operating officer or chief strategy officer or in receipt of emoluments in excess of USD 100,000.- per annum) and for this purpose «payments» shall mean all sums paid by way of fees, salary, bonus, commission, pension contributions, benefits in kind and all items of value received from or paid by any member of the Group to any person or his spouse or to another on his behalf or for his benefit

28. decisions to approve the establishment by the board of any member of the Group, of any committee (except as otherwise agreed from time to time), vary the composition or remit of any committee of any member of the Group or to disband any such committee;

29. decisions to enter into any contract of employment or consultancy agreement which cannot be terminated by any member of the Group by three months' notice or less without giving rise to any claim (other than a statutory claim) for damages or compensation against any member of the Group;

30. decisions to enter into any agreement or arrangement under which the payments (as defined above) received by any person in his capacity as a Director or employee of any member of the Group shall exceed an amount that would be reasonable to pay to any other person performing the duties and having the responsibilities of any such person;

31. decisions to vary or alter the terms of management agreements with Class A Shareholders;

32. decisions to establish any pension or life assurance scheme or any profit sharing scheme or similar scheme for the benefit of its employees or any section thereof or to materially amend, vary or waive any of the provisions of any such scheme;

33. decisions to cause any chief executive to be appointed;

34. decisions to pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of the Company's profits, assets or reserves or enter into any agreement for the same or to capitalise any profits of any member of the Group;

35. decisions to permit any reconstruction, amalgamation, consolidation or reorganisation of any member of the Group or enter into or propose the entering into of any scheme of arrangement relating to any member of the Group;

36. decisions to take or permit the taking of any steps to have the Company or any other member of the Group voluntarily wound up or dissolved or to voluntarily take proceedings in relation to any part of the Business to have the Company or any other member of the Group put into administration or receivership;

37. decisions to register any person as a Shareholder (whether by way of subscription or transfer) other than in accordance with these Articles or register any person other than the Company as a shareholder of any other member of the Group;

38. decisions to commence or to discontinue the prosecution or defence of or settle any litigation or arbitration proceedings other than those arising in the ordinary course of business;

39. decisions to use the name of the Class B Shareholder in any context whatsoever or hold itself out as being connected or associated with the Class B Shareholder in any manner whatsoever;

40. decisions to enter into any contracts or arrangements with or for the benefit of a Related Party;

Decisions to enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article and decisions to put any of the matters set out in any of the preceding paragraphs of this Article on the agenda of the General Meeting of Shareholders of the Company or to vote in favour of any such matter at any general meeting of shareholders of any other member of the Group require the same votes than the matters themselves.

11.8 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment allowing all persons participating in the meeting to identify, hear and speak

to each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

11.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the director(s). The Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, one of whom must be a class A Director and one, a class B Director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 14. Conflict of interest. In the event that any Director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the Board of Directors, such Director shall make known to the Board of Directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant Director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Shareholders of the Company.

The provisions of the preceding paragraph do not apply when the decisions of the Board of Directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st December.

Art. 17. Adoption of accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

The annual General Meeting shall be presented with reports by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 18. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 19. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law and any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Glossary

In these Articles, the following words and expressions shall (unless the context requires otherwise) have the following meanings:

«Auditors» means the auditors of the Company;

«Affiliates» means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such specified person and «Affiliates» shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of any Investor/Shareholder, the expressions «Affiliate» and «Affiliates» shall not be taken to include any member of the Group;

«Board of Directors» means the board of directors of the Company;

«Business Day» means a day (excluding Saturday) on which banks generally are open in the City of London, Istanbul and Luxembourg for the transaction of normal banking business;

«Business Plan» means the business plan in respect of the Group as from time to time amended;

«Class A Shareholder» Mehmet Izzi Celebiler, Cem Mehmet Celebiler, Nedim Haletr Celebiler and SAFRON or any transferees of the Class A Shares other than the Class B Shareholders;

«Class B Shareholder» NOVATOR ONE LP or any transferees of the Class B Shares other than the Class A Shareholders;

«Connected Persons» means

(a) a person if that person is an individual's spouse or civil partner, or is a close relative (being a parent, child or sibling), or the spouse or civil partner of a close relative, of the individual or of the individual's spouse or civil partner;

or (b) a body corporate, if the same person has control of both, or a person has control of one and persons connected with him, or he and persons connected with him, have control of the other; or, if a group of two or more persons has control of each body corporate, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person with whom he is connected;

or (c) a body corporate is connected with another person if that person has control of it or if that person and persons connected with him together have control of it; and any two or more persons acting together to secure or exercise control of a body corporate shall be treated in relation to that company as connected with one another and with any person acting on the directions of any of them to secure or exercise control of the body corporate.

«Class B Shareholders» means the NOVATOR ONE LP., or any company,

«Affiliate» partnership or legal person in which NOVATOR ONE LP. or Mr Thor Bjorgolfsson and/or his related trusts are, directly or indirectly, economically or beneficially the largest shareholder and/or exercise control but excluding BTC, Forthnet or other investee companies. For the purposes of this definition, «control» of an entity shall mean:

a) the power (whether by way of ownership of shares, proxy, contract, agency or otherwise) to

(i) cast, or control the casting of, more than one-half of the maximum number of votes that might be cast at a general meeting of the relevant entity; or

(ii) appoint or remove all, or the majority, of the directors or other equivalent officers of the relevant entity; or

(iii) give directions with respect to the operating and financial policies of the relevant entity which the directors or other equivalent officers of the relevant entity are obliged to comply with; or

b) the holding of more than one-half of the issued share capital of the relevant entity (excluding any part of that issued share capital that carries no right to participate beyond a specified amount in a distribution of either profits or capital);

«Control» means:

(1) the ownership of or the ability to direct (a) in the case of a corporation or body corporate (i) a majority of the issued shares entitled to vote for election of directors (or analogous persons) of such body corporate, (ii) the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors (or analogous body or bodies, including, without limiting the generality of the foregoing, management boards and supervisory boards) of such body corporate on all or substantially all matters, or (iii) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the members of such body corporate on all, or substantially all, matters, or (b) in the case of any other person, a majority of the voting rights in such person; or (2) in the case of a corporation or body corporate or any

other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of the management and policies of the same (whether through the ownership of voting securities, by contract or howsoever otherwise) and «Controlled» shall be construed accordingly;

«Dispose» includes to transfer, sell, assign, convey, dispose of (or of any interest in), grant any option over or create any Encumbrance over, and «Disposal» and «Disposed» shall be construed accordingly;

«Document setting out the Powers of Signature» means the document setting out the authority of any member of the Group other than the Company to carry out business, in the agreed form, as from time to time amended;

«Employee» means an employee of any member of the Group;

«Employee Trust» means any trust established by the Company with the prior written consent of the Class B Shareholder for the benefit of employees or former employees (and members of their Family) of the Company or any member of the Group;

«Encumbrance» means any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person (including any right to acquire, option, right of first refusal or right of pre-emption), or any agreement or arrangement to create any of the same;

«Family» means the spouse and children (including adopted or step children) of any Employee or a Shareholder and such other person(s) as the Class B Shareholder may in its absolute discretion agree;

«Family Trust» means, as regards any particular individual Shareholder or deceased or former individual Shareholder, a trust or trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or where ever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the Shares in question is for the time being vested in any person other than that individual Shareholder and/or members of the Family of that individual Shareholder. For these purposes a person shall be deemed to be beneficially interested in a Share if that Share or the income derived from it is or may become liable to be transferred or paid or applied or appointed to or for the benefit of that person or any voting or other rights attaching thereto are or may become liable to be exercisable by or as directed by such person pursuant to the terms of the relevant trusts or in consequence of an exercise of a power or discretion conferred thereby on any person or persons;

«Group» means the Company and each of its subsidiaries from time to time and the expression «member of the Group» shall be construed accordingly;

«Higher Threshold Cessation Date» means the date on which the Class A Shareholders and SAFRON cease to hold in aggregate:

- (i) 20 per cent, or more of the issued Shares if within the Standstill Period; or
- (ii) 25 per cent, or more of the issued Shares at any time after the Standstill Period;

«Independent Expert» means an expert (acting as an expert and not as an arbitrator) nominated by the Shareholders concerned or, in the event of disagreement as to the nomination which is not resolved within a period of 14 Business Days, the Class A Shareholders and the Class B Shareholders shall each select an expert who will then be instructed to jointly decide on determining who will serve as the Independent Expert for purposes of these Articles;

«IPO» means (i) the offer and sale of Shares in an offering to the public or by way of private placement in any jurisdiction; and (ii) the admission of all or any of the Shares or securities representing those shares (including, without limitation depositary receipts, depositary shares and/or other instruments) to or the grant of permission by any like authority for the same to be traded or quoted on the Official List of the United Kingdom Listing Authority or on the AIM Market operated by the LONDON STOCK EXCHANGE PLC or any other Recognised Investment Exchange (i.e. «Regulated Market» as defined in Directive 2004/39/EC on Markets in Financial Instruments including the Istanbul Stock Exchange);

«Majority of the Class A Shareholders» means Class A Shareholders holding Shares conferring at least 51% of the Voting Rights capable of being exercised by the Class A Shareholders;

«Management Cessation Date» means:

(A) during the Standstill Period, the date of termination of the Management Agreement between any member of the Group and Cem Celebiler; and

(B) following the expiry of the Standstill Period, the earlier of (i) the date of termination of the Management Agreement between any member of the Group and Cem Celebiler, and (ii) the date of termination of the Management Agreement between any member of the Group and Mehmet Celebiler;

«Permitted Transferee» means any person to whom a Shareholder may transfer Shares pursuant to paragraph 2 (Permitted Transfers) of these Articles

«Related Party» means an Affiliate or Connected Person of a Shareholder or in the case of the Class B Shareholders a portfolio company or its Affiliates or Connected Persons;

«Recognised Investment Exchange» means a «Regulated Market» as defined in Directive 2004/39/EC on Markets in Financial Instruments including the Istanbul Stock Exchange;

«SAFRON» means SAFRON NETONE PARTNERS, L.P. a limited liability partnership established under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at C/O WALKERS, Walkers House, Mary Street, PO Box 265, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

«Securities» means the Shares and any other equity or debt instrument held by the Shareholder in the Company (if any)

«Shareholder» means any registered holder of one or more Shares from time to time

«Share» means any share (of whatever class or denomination) in the share capital from time to time of the Company

«Standstill Period» means the period commencing on the date of adoption of these Articles and ending on the second anniversary of the date of adoption of these Articles

«Voting Rights» means the number of votes capable of being cast in all circumstances at a general meeting of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to designate the existing Directors:

- Mr. Mehmet Izzi Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey
- Mr. Cem Mehmet Celebiler, residing at Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey
- Mr. Richard Jackson, banker, residing at 20687 Riptide Square Sterling, VA 20165, USA

as Class A Directors and to change the term of their office so that it will expire after the general meeting to be held in 2009,

and to appoint and designate:

- Mr. Bruce McInroy, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 11/11/1960, PoB Salford
- Mr. Serdar Cetin, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 18/06/1977. PoB Ankara, Turkey
- Mr. Jeremy Thompson, director, NOVATOR, 3rd floor, Natwest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WD, DoB 10/06/1955, PoB Egham

as Class B Directors for a term which will expire after the general meeting to be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme, 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 1^{er} décembre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, directeur, demeurant à Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Céline Pignon, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cem Mehmet Celebiler, directeur demeurant à Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turquie.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion des vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions existantes de la Société en actions de Classe A de 1,24 chacune, ayant les droits, avantages et obligations définis dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés suivant la point 5 ci-après.

2.- Augmentation du capital social de la Société de quarante-quatre mille quatre cent trente-quatre euros et seize centimes (44.434,16 EUR), pour le porter de son montant de trente et un mille neuf cent quatre-vingt-douze euros (31.992,- EUR) à soixante-seize mille quatre cent vingt-six euros et seize centimes (76.426,16 EUR) par la création et l'émission de trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions nouvelles Classe B de 1.4 chacune, ayant les droits, avantages et obligations définis dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés suivant la point 5 ci-après, entièrement libérées en numéraire.

3.- Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel et souscription des trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions de Classe B nouvelles par NOVATOR ONE L.P. avec siège social à P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands

4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts concernant le capital social.

5.- Refonte des Statuts dans leur intégralité.

6.- Nominations/désignations d'administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemble décide de convertir les vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions existantes de la Société en actions de Classe A de un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, ayant les droits, avantages et obligations définis dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés suivant la cinquième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille quatre cent trente-quatre euros et seize cents (44.434,16 EUR) représenté par trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions de Classe B d'une valeur nominale de un euro vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, ayant les droits, avantages et obligations définis dans les statuts de la Société tels qu'ils seront modifiés suivant la cinquième résolution ci-après entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions nouvelles NOVATOR ONE L.P., avec siège social à P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue:

NOVATOR ONE L.P., prédésignée,

ici représentée par Monsieur Bruce McInroy, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, demeurant au 25 Park Lane, GB-Londres W1K 1RA, DoB 11/11/1960, PoB Salford, et par Monsieur. Serdar Cetin, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 18/04/1977, PoB Ankara, Turkey,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à l'intégralité des trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quarante-quatre mille quatre cent trente-quatre euros et seize cents (44.434,16 EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-seize mille quatre cent vingt-six euros et seize cents (76.426,16 EUR) représenté par vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions de classe A et trente-cinq mille huit cent vingt-quatre (35.824) actions de classe B d'une valeur nominale de d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier dans leur entièreté et de coordonner les Statuts de manière à ce qu'ils aient désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme dénommée NETONE HOLDINGS S.A. (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer des investissements directs ou indirects dans l'immobilier et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas tant que ces activités ne sont pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à soixante-seize mille quatre cent vingt-six euros et seize cents (76.426,16 EUR), représenté par vingt-cinq mille huit cents (25.800) Actions de Catégorie A et trente-cinq mille huit cent trente-quatre (35.834) Actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, entièrement libérées (les «Actions»).

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions, Registre des actionnaires. Toutes les Actions de la Société sont nominatives.

Les Actions émises sont portées dans le Registre des Actionnaires conservé par le Conseil d'Administration; ledit registre contient le nom de chacun des propriétaires des Actions, leur adresse respective et le nombre d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B détenues par chaque Actionnaire.

La propriété des Actions est établie par l'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires. A la demande d'un Actionnaire, un certificat lui est remis. Ce certificat est signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures peuvent être manuscrites, imprimées ou faxées.

Un transfert d'Actions est inscrit dans le Registre des Actionnaires par voie de déclaration écrite de transfert portée dans ledit registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou, par les personnes dûment habilitées par procuration à cet effet et, à chaque fois, avec la remise du certificat correspondant, s'il est émis, et, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires, un transfert sur la base de correspondances ou d'autres documents actant l'accord entre le cédant et le cessionnaire sur le transfert d'actions particulier pour lequel une inscription dans le registre est demandée, laquelle inscription sera signée par deux membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à cette fin par le Conseil d'Administration.

Si un pacte d'actionnaires est en vigueur entre les Actionnaires, un transfert d'Actions peut être inscrit au Registre des Actionnaires ou produire ses effets, seulement si le transfert proposé est conforme aux et autorisé d'après les, termes du pacte d'actionnaires et si le cessionnaire proposé (dans le cas où il n'est pas déjà un Actionnaire) signe et remet un acte d'adhésion à ce pacte d'actionnaires en faveur de toutes les parties audit pacte et si les dispositions des présents Statuts et de l'Article VIII sont respectées.

Les Actionnaires transmettent à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et notifications doivent être envoyés. Cette adresse sera aussi inscrite dans le Registre des Actionnaires.

Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser qu'une mention à cet effet soit portée dans le Registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse qui pourra être ponctuellement portée dans le registre par la Société, et ce, jusqu'à ce que l'Actionnaire transmette une autre adresse à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer l'adresse qui est inscrite dans le Registre des Actionnaires par voie de notification écrite à la Société, à son siège social ou à toute autre adresse qui peut être ponctuellement spécifiée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions appartiennent à plusieurs personnes ou si la propriété d'une ou plusieurs Actions est divisée, partagée ou contestée, toutes les personnes se prévalant d'un droit sur cette ou ces Actions doivent nommer un mandataire unique qui représentera cette ou ces Actions vis-à-vis de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire conduit à la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette ou ces Actions. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et un débiteur-gagiste.

Art. 7. Transfert des actions.

1. Dispositions générales

1.1 Tous les transferts d'Actions, de participations en Actions ou créations de droits venant grever les Actions, sont régis par les dispositions ci-après ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires susceptible d'être en vigueur ou de produire ses effets entre les Actionnaires (le cas échéant):

1.2 La Cession ou la tentative de Cession en violation des dispositions du présent Article VIII sera nulle et non avenue et ne produira aucun effet.

1.3. Hormis avec l'accord écrit et préalable de l'Actionnaire de Catégorie B et d'une Majorité d'Actionnaires de Catégorie A, aucune Action ne peut être Cédée (et aucun transfert d'Actions ne peut être inscrit au registre par le Conseil d'Administration), sauf si:

(a) la Cession est permise ou requise par les dispositions du présent Article VIII, et, est effectuée conformément aux dites dispositions, et

(b) dans le cas où l'Actionnaire a un compte créditeur ou débiteur auprès de la Société, une fraction de ce compte créditeur ou débiteur correspondant à la fraction de la participation totale des Actionnaires dans la Société qui est en train d'être transférée, est transférée avec les Actions.

1.4 Pour permettre au Conseil d'Administration de déterminer si, oui ou non, une Cession a eu lieu en violation des dispositions de l'Article VIII, le Conseil d'Administration demandera à tout Actionnaire, aux représentants légaux d'un Actionnaire défunt, à toute personne désignée comme cessionnaire au titre du transfert dont l'inscription au registre est demandée ou à toute autre personne qui, d'après l'avis raisonnable du Conseil d'Administration, pourrait détenir des informations pertinentes à cet effet, de fournir au Conseil d'Administration les informations et documents qu'il pourra juger appropriés quant à toute question qu'il juge pertinente aux fins de cette inscription, y compris (mais sans limitation) les noms, adresses et participations de toutes les personnes ayant respectivement des participations en Actions inscrites au nom de l'Actionnaire. Faute de transmettre ces informations ou documents pour permettre au Conseil d'Administration de déterminer, à sa satisfaction raisonnable, qu'une telle violation n'a pas eu lieu, ou, si suite à ces informations et documents, le Conseil d'Administration a la conviction raisonnable qu'une violation a eu lieu, il en donnera notification écrite immédiate au détenteur de ces Actions et, si ce dernier ne remédie pas à cette violation dans les 10 Jours Ouvrables

de la réception de cette notification écrite, alors (sans préjudice de tout autre recours ouvert au titre de cette violation et sans préjudice des dispositions des présents Statuts),

(a) les Actions concernées cessent de conférer à leur détenteur (ou mandataire) tout droit:

(i) de vote (à main levée ou par scrutin); ou

(ii) de percevoir des dividendes ou autres distributions (hormis tout montant dû au détenteur des Actions concernées au titre du rendement du capital), attachés aux Actions ou à toutes nouvelles Actions émises en remplacement de ces Actions ou en vertu d'une offre faite au détenteur concerné; et

(b) le détenteur peut être tenu (par voie de notification écrite que lui adresse le Conseil d'Administration) à tout moment après cette notification de transférer tout ou partie de ses Actions à la(aux) personne(s) et au(x) prix déterminés par le Conseil d'Administration avec l'accord préalable et écrit des Actionnaires de Catégorie B et une Majorité des Actionnaires de Catégorie A (étant précisé que ce ou ces prix ne peuvent pas être inférieurs à un montant représentant la valeur de marché (telle que déterminée d'après le paragraphe 2.4 du présent Article VIII) de ces Actions à cette date.

Les droits mentionnés au paragraphe (a) ci-dessus peuvent être rétablis par le Conseil d'Administration en cas de réalisation d'un transfert mentionné au paragraphe (b) ci-dessus.

2. Transferts autorisés

2.1 Sous réserve des dispositions du paragraphe 1.3(b) du présent Article VIII, des Actions peuvent à tout moment être transférées sans être soumises aux dispositions du paragraphe 4:

(a) par les Actionnaires de Catégorie B à l'une des Sociétés Affiliées des Actionnaires de Catégorie B et par cette Société Affiliée des Actionnaires de Catégorie B aux Actionnaires de Catégorie B ou à une autre de ses Sociétés Affiliées de Catégorie B; ou

(b) par un Actionnaire à un bare nommée ou trustée de cet Actionnaire, et, par ce nommée à l'Actionnaire ou à un autre bare nommée ou trustée de cet Actionnaire (sous réserve, dans ce cas, que le cédant certifie à la Société, à la satisfaction du Conseil d'Administration, qu'aucun intérêt bénéficiaire (beneficial interest) sur les Actions n'est transféré du fait de ce transfert); ou

(c) par les trustées d'un Trust Au Profit des Salariés:

(i) en cas de changement de trustées, aux nouveaux trustées de ce Trust Au Profit des Salariés; ou

(ii) conformément aux termes de ce Trust Au Profit des Salariés;

ou

(d) par un Actionnaire personne physique (qui n'est pas le détenteur des Actions concerné en tant que nommée ou trustée) à un membre de sa Famille qui n'est pas un mineur ou aux trustées dans le cadre de Trusts Familiaux (et, en cas de changement de trustées, par ces trustées aux nouveaux trustées du même Trust Familial), sous réserve que les détenteurs des Actions ainsi transférées (aussi longtemps qu'elles sont détenues par ce membre de la Famille ou les trustées de ce Trust Familial) nomment le cédant comme mandataire unique en ce qui concerne les droits de vote (à main levée ou par scrutin, et, susceptibles d'être exercés lors d'une assemblée générale de la Société ou autrement).

2.2 Dans l'hypothèse où une personne à laquelle des Actions sont transférées en vertu des alinéas (a), (b), (c) ou (d) du paragraphe 2.1 (ou qui peut choisir de devenir le détenteur desdites Actions suite au décès ou à la faillite du cessionnaire) cesse d'avoir le lien requis avec le cédant initial:

(a) le détenteur (ou toute personne qui peut choisir de devenir le détenteur) de ces Actions est en droit de retransférer ces Actions à la personne qui les lui a initialement transférées ou à toute autre personne ayant le lien requis avec le cédant initial (sous réserve, à chaque fois, que le cessionnaire proposé soit autorisé à détenir les Actions en vertu des dispositions du paragraphe 2.1) et le Conseil d'Administration doit - à la demande écrite des Actionnaires de Catégorie B si le cédant initial est un Actionnaire de Catégorie A, ou, à d'une Majorité des Actionnaires de Catégorie A si le cédant initial est un Actionnaire de Catégorie B - par voie de notification écrite notifiée à ce détenteur (ou toute autre personne comme précédemment mentionnée) et à tout moment, demander à ce détenteur (ou à cette autre personne comme précédemment mentionnée) de retransférer les Actions au cédant initial ou à toute personne ayant le lien requis avec le cédant initial, aux mêmes conditions que celles du transfert initial (sous réserve, à chaque fois, que le cessionnaire proposé soit autorisé à détenir les Actions en vertu des dispositions du paragraphe 2.1); et

(b) si le détenteur des Actions (ou cette autre personne comme précédemment mentionnée) ne transfère pas les Actions suite à une demande du Conseil d'Administration, ou, si le cessionnaire proposé des Actions n'est pas autorisé à les détenir d'après les dispositions des présents Statuts, alors les dispositions du paragraphe 1.4 des présents Statuts s'appliquent aux Actions mutatis mutandis (l'intention étant que ces Actions (jusqu'à la date à laquelle un transfert devant être effectué d'après le présent paragraphe 2.2 soit effectué et réalisé) cessent de conférer à leur détenteur (ou à leur mandataire) les droits prévus aux alinéas (a) et (b) du paragraphe 1.4).

2.3 Si une Notification de Cession Forcée est émise par le Conseil d'Administration, le prix auquel les Actions devront être transférées sera fixé par le Conseil d'Administration (avec l'accord écrit et préalable des Actionnaires de Catégorie B) et sera égal à la valeur de marché des Actions (telle que convenue ou déterminée d'après le paragraphe 2.4).

2.4 Lors de la détermination de la valeur de marché des Actions couvertes par la Notification de Cession Forcée, le Conseil d'Administration peut, avec l'accord préalable et écrit des Actionnaires de Catégorie B proposer un prix qui, s'il

est accepté, est réputé être égal à la valeur de marché. Faute de parvenir à un accord, la valeur de marché des Actions couvertes par la Notification de Cession Forcée est égale à la valeur de marché desdites Actions, telle que certifiée par les Commissaires aux Comptes agissant en tant qu'experts et non pas en tant qu'arbitres (ou, si les Commissaires aux Comptes ne veulent pas agir, l'Expert Indépendant) conformément aux dispositions suivantes du présent paragraphe 2.4:

(a) tout d'abord, les Commissaires aux Comptes (ou, selon le cas, l'Expert Indépendant) évaluent la Société dans son ensemble:

(i) en supposant, si la Société conduit ses activités selon le principe de la continuité de l'exploitation (as a going concern), qu'elle continuera de la sorte;

(ii) en supposant que la totalité du capital social émis de la Société est en train d'être vendue entre un acheteur et un vendeur, par acte sous seing privé conclu dans des conditions de pleine concurrence, moyennant une contrepartie en numéraire entièrement exigible à la date de réalisation de l'opération;

(iii) en prenant en compte les Actions qui peuvent être allouées en vertu d'options, de warrants ou d'autres droits d'achat d'Actions qui ont été émis ou accordés par la Société et qui sont toujours en circulation (ainsi que leur prix de souscription); et

(iv) en reconnaissant que les Actions peuvent ne pas être librement négociables;

(b) ensuite, après avoir évalué la Société dans son ensemble, les Commissaires aux Comptes (ou, selon le cas, l'Expert Indépendant) détermineront la valeur de marché des Actions couvertes par la Notification de Cession Forcée;

(i) en déduisant de la valeur de la Société dans son ensemble (à supposer qu'ils n'aient pas déjà été pris en compte lors de l'évaluation de la Société) tous les arriérés, produits à recevoir ou retards de dividendes sur les Actions d'une quelconque catégorie;

(ii) en prenant en compte si les Actions concernées représentent une participation minoritaire; et

(iii) en prenant en compte les droits et restrictions attachés aux Actions concernées en matière de revenu, capital, transfert et droits de vote.

2.5 La décision des Commissaires aux Comptes (ou de l'Expert Indépendant) sur la valeur de marché des Actions couvertes par la Notification de Cession Forcée est définitive et obligatoire vis-à-vis des parties concernées. Les coûts et frais des Commissaires aux Comptes (ou de l'Expert Indépendant) liés à la certification de la valeur de marché des Actions couvertes par la Notification de Cession Forcée seront supportés pour moitié par le(s) vendeur(s) et pour moitié par l'(les) acheteur(s) des Actions (sauf disposition contraire des Statuts ou de tout accord conclu par les actionnaires, le cas échéant).

3. Droits de vente après le 14 février 2009

3.1 Après le 14 février 2009, un Actionnaire qui détient des Actions (le «Vendeur») et qui souhaite les Céder (autrement qu'en vertu du paragraphe 2 du présent Article VIII) en donnera notification écrite (la «Notification de Prémption») aux autres Actionnaires en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite Céder (les «Actions de la Vente Initiale»), ainsi que le nom de l'acheteur de bonne foi auquel il propose de vendre les Actions de la Vente Initiale.

3.2 Après réception de la Notification de Prémption, les autres Actionnaires ont 45 jours pour faire une offre pour les Actions de la Vente Initiale. Le Vendeur examine toute offre faite par les autres Actionnaires de bonne foi.

3.3 Si un Actionnaire fait une offre ferme (l'«Offre d'Actionnaire») pour les Actions de la Vente Initiale payables en numéraire ou titres négociables sur une Bourse Reconnue et si le Vendeur rejette cette offre, alors le Vendeur ne doit pas, dans les six mois de la date de remise de la Notification de Prémption, accepter une offre pour les Actions de la Vente Initiale à un prix inférieur ou égal à l'Offre d'Actionnaire.

3.4 Dans un souci de clarté, il est précisé que si aucune Offre d'Actionnaire n'est faite par les autres Actionnaires ou si le prix d'achat proposé par l'acheteur auquel le Vendeur a proposé de vendre les Actions est supérieur à l'Offre d'Actionnaire, alors le Vendeur peut Céder librement les Actions de la Vente Initiale, sous réserve cependant du paragraphe 1.3(b)

4. Cession conjointe

4.1 Les dispositions du présent paragraphe 4 cessent d'être en vigueur et de produire leurs effets lors de la réalisation réussie d'une IPO résidant dans au moins 10 % des Actions émises et allouées de la Société.

4.2 Sous réserve du respect préalable du paragraphe 3, si un Actionnaire (le «Détenteur Vendeur») propose de Céder (via une opération unique ou une série d'opérations espacées de 3 mois au plus) des Actions à une personne (l'«Acheteur Sur Cession Conjointe»), autrement que dans le cadre d'une Cession à un Cessionnaire Autorisé (la «Vente Proposée»), après laquelle, en prenant en compte tous les transferts antérieurs (autres que les transferts à un Cessionnaire Autorisé) par ce Détenteur Vendeur, au moins 15 % des Actions de ce Détenteur Vendeur, telles que calculées le 14 février 2007, auront été Cédés, alors le Détenteur Vendeur notifie, par écrit à la Société et à chaque Actionnaire qui n'est pas un Détenteur Vendeur ou un Acheteur Sur Cession Conjointe (chacun, un «Détenteur Non-Vendeur»), la Vente Proposée (la «Notification de Cession Conjointe»), cette notification:

4.2.1 incluant les détails des conditions importantes de la Vente Proposée, y compris (A) le nombre d'Actions dont la Cession est proposée, (B) le nom et l'adresse de l'Acheteur Sur Cession Conjointe proposé, (C) le montant et la nature de la contrepartie proposés par Action (et si tout ou partie de cette contrepartie réside dans des biens autres que du

numéraire, le Détenteur Vendeur fournira une estimation de bonne foi de la juste valeur de marché de la contrepartie autre qu'en numéraire et les informations (dans la mesure des informations qui sont raisonnablement mises à la disposition du Détenteur Vendeur) y relatives que tout Détenteur Non-Vendeur pourra raisonnablement demander afin d'évaluer cette contrepartie autre qu'en numéraire) et (D) la fraction, exprimée sous la forme d'un pourcentage, déterminée en divisant le nombre d'Actions (tel qu'applicable) à acheter au Détenteur Vendeur, par le nombre total des Actions détenues par le Détenteur Vendeur (le «Pourcentage de Vente Sur Cession Conjointe»); et

4.2.2 valant invitation à chaque Détenteur Non-Vendeur de faire une offre (les Détenteurs Non-Vendeurs qui décident de faire une telle offre étant dénommés les «Détenteurs Exerçant leur Droit de Cession Conjointe» et, ensemble avec le Détenteur Vendeur, les «Vendeurs Sur Cession Conjointe») pour inclure dans la Vente Proposée à l'Acheteur Sur Cession Conjointe, les Actions détenues par les Détenteurs Exerçant leur Droit de Cession Conjointe (sans jamais dépasser le Pourcentage de Vente Sur Cession Conjointe du nombre total des Actions détenues par ledit Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe). Le Détenteur Vendeur remettra ou organisera la remise à chaque Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe, des copies de tous les documents de l'opération relatifs à la Vente Proposée lorsqu'ils seront disponibles.

4.3 Chaque Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe doit exercer les droits de cession conjointe prévus au présent paragraphe 4, dans les 10 Jours Ouvrables suivant la remise de la Notification de Cession Conjointe, en remettant une notification (l'«Offre de Cession Conjointe») au Détenteur Vendeur et à la Société, indiquant son intention d'exercer ses droits et en spécifiant le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (sans jamais dépasser le Pourcentage de Vente Sur Cession Conjointe du nombre total d'Actions détenues par ledit Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe). Chaque Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe qui, lors de son Offre de Cession Conjointe, ne respecte pas les conditions précédemment exposées (y compris le délai) est réputé avoir renoncé à tous ses droits au titre de la Vente Proposée, et, les Vendeurs Sur Cession Conjointe peuvent transférer librement les Actions à l'Acheteur Sur Cession Conjointe. Afin de pouvoir exercer son droit de vendre les Actions à l'Acheteur Sur Cession Conjointe, chaque Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe doit s'engager à faire à l'Acheteur Sur Cession Conjointe, des déclarations, garanties, obligations, indemnisations et autres accords identiques à ceux que le Détenteur Vendeur accepte de faire au titre de la Vente Proposée. Chaque Vendeur Sur Cession Conjointe sera tenu de sa part proportionnelle des coûts de la Vente Proposée, sur la base du produit brut perçu ou à percevoir au titre de la Vente Proposée, si ces coûts ne sont pas payés ou remboursés par l'Acheteur Sur Cession Conjointe.

4.4 L'offre de chaque Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe spécifiée dans son Offre de Cession Conjointe est irrévocable. Si cette offre est acceptée, le Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe est engagé et tenu de transférer, dans le cadre de la Vente Proposée et à des conditions, pour chaque Action transférée, identiques à celles du Détenteur Vendeur, le nombre d'Actions que ce Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe a spécifié dans son Offre de Cession Conjointe.

4.5 Les Vendeurs Sur Cession Conjointe sont en droit de vendre dans le cadre de la Vente Proposée, un nombre d'Actions calculé comme suit:

4.5.1 tout d'abord, est alloué à chaque Vendeur Sur Cession Conjointe, un nombre d'Actions égal au plus bas des deux nombres suivants: (A) le nombre d'Actions que le Vendeur Sur Cession Conjointe a offert de vendre dans l'Offre Sur Cession Conjointe, et (B) le nombre d'Actions calculé en multipliant (x) le nombre d'Actions couvertes par la Vente Proposée par (y) la fraction (la «Part au Pro Rata»), concernant les Actions, dont le numérateur est le nombre d'Actions détenues par le Vendeur Sur Cession Conjointe et dont le dénominateur est le nombre total d'Actions détenues par tous les Vendeurs Sur Cession Conjointe; et

4.5.2 les Actions restantes sont allouées aux Vendeurs Sur Cession Conjointe qui ont offert de vendre au-delà de leur Part au Pro Rata applicable, proportionnellement aux dits Vendeurs Sur Cession Conjointe sur la base des Actions au Pro Rata applicables relatives de ces Vendeurs Sur Cession Conjointe, ou, conformément à ce que ces Vendeurs Sur Cession Conjointe peuvent autrement convenir.

4.6 Le Détenteur Vendeur notifie à tous les Détenteurs Exerçant leur Droit de Cession Conjointe et à la Société, les résultats de son calcul endéans les 10 Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période de 10 Jours Ouvrables mentionnée au paragraphe 4.3. pendant laquelle les Détenteurs Exerçant leur Droit de Cession Conjointe peuvent faire une Offre de Cession Conjointe.

4.7 Si un Détenteur Exerçant son Droit de Cession Conjointe exerce ses droits résultant du présent paragraphe 4, la réalisation de l'achat des Actions au titre desquelles ces droits ont été exercés interviendra en même temps que la réalisation de la vente des Actions du Détenteur Vendeur au Cessionnaire Proposé.

4.8 Aucune offre n'est requise en vertu du paragraphe 4.2 si une Notification de Cession Forcée est notifiée conformément au paragraphe 5.

5. Cession forcée

5.2 Les dispositions du présent paragraphe 5 cessent d'être en vigueur et de produire leurs effets lors de la réalisation réussie d'une IPO résidant dans au moins 10 % des Actions émises et allouées de la Société; et s'appliquent uniquement à un projet de transfert d'Actions avec une contrepartie en numéraire.

5.3 Sous réserve du paragraphe 3 des présents Statuts, si les Actionnaires de Catégorie B souhaitent transférer toutes leurs Actions («Cédant Concerné»), ils sont en droit de demander, moyennant l'envoi d'une notification écrite au moins 14 jours à l'avance, que tous les autres détenteurs de Titres (les «Actionnaires Appelés») transfèrent au cessionnaire proposé, concomitamment au transfert par les Actionnaires de Catégorie B de leurs Titres ou autres titres dans la Société ou un Membre du Groupe au cessionnaire transféré, tous les Titres des Actionnaires Appelés et titres correspondants dans la Société ou un Membre du Groupe (ensemble les «Titres Appelés»). Le transfert est effectué dans des conditions identiques à celles convenues entre le(s) Cédant(s) Concerné(s) et le cessionnaire proposé. Le droit des Actionnaires de Catégorie B est exercé via l'envoi par les Actionnaires de Catégorie B d'une notification écrite à cet effet aux Actionnaires Appelés (la «Notification de Cession Forcée») à laquelle sont jointes des copies de tous les documents devant être signés par les Actionnaires Appelés pour faire produire ses effets au transfert envisagé, étant précisé qu'il ne peut être demandé aux Actionnaires Appelés de donner des garanties ou indemnités inhabituelles pour ce type d'opération. Les droits conférés par le présent paragraphe 5.2 peuvent être exercés seulement si le Conseil d'Administration reçoit un avis écrit (émanant d'une banque d'affaires ou d'un cabinet de conseil en finance d'entreprise renommé, dont le nom est approuvé par les Actionnaires de Catégorie B) précisant que les conditions auxquelles les Titres Appelés seront transférés sont justes et raisonnables, sont des conditions de pleine concurrence (dans la mesure où des Actionnaires autres que des Actionnaires de Catégorie B et les personnes y liées, sont concernés), que le prix d'achat des Titres Appelés est supérieur ou égal à la juste valeur de marché des Titres Appelés (calculée d'après les principes exposés au paragraphe 2.4 des présents Statuts, mais sans déductions des participations minoritaires ou des restrictions aux droits de transfert exposés aux paragraphes 2.4 (b)(ii) et 2.4 (b)(iii)), et l'essentiel de cet avis est porté à la connaissance des Actionnaires Appelés dans les documents joints à la Notification de Cession Forcée.

5.4 Si un Actionnaire Appelé manque à son obligation de transférer ses Titres Appelés en vertu du paragraphe 5.2:

(a) le président actuel de la Société (le cas échéant) ou, en son absence, l'un quelconque des Administrateurs de la Société, ou, toute autre personne dûment nommée par voie de résolution du Conseil d'Administration à cet effet, est réputé être le mandataire dûment nommé du détenteur avec les pleins pouvoirs de signer, réaliser et remettre au nom et pour le compte du détenteur, tous les documents nécessaires pour donner effet au transfert des Titres Appelés concernés au cessionnaire en question;

(b) le Conseil d'Administration peut percevoir le prix d'achat et en donner quitus pour le compte du détenteur, et, (sous réserve que les droits d'enregistrement dus au titre du transfert aient été dûment acquittés) inscrire le nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires ou tout autre registre approprié de la Société (ou, selon le cas, d'un autre Membre du Groupe) en tant que détenteur suite au transfert des Titres Appelés en question;

(c) le Conseil d'Administration verse immédiatement le prix d'achat sur un compte bancaire distinct au nom de la Société, et, au moment où le détenteur remet son(ses) certificat(s) des Titres Appelés concernés à la Société (ou, selon le cas, à un autre Membre du Groupe) (ou une garantie dont la forme est jugée comme raisonnablement satisfaisante par le Conseil d'Administration en cas de certificat perdu), il perçoit alors le prix d'achat, sans intérêts et déduction faite des montants dus à la Société (ou, selon le cas, à un autre Membre du Groupe) par le détenteur en vertu du présent paragraphe 5 ou autrement; et

(d) l'Actionnaire Appelé s'engage à ratifier les actes légalement accomplis par ou à la demande du, président ou d'un Administrateur en vertu des pouvoirs résultant du présent paragraphe 5.3.

La nomination mentionnée au présent paragraphe 5.3 est irrévocable et est donnée à titre de garantie d'exécution des obligations du détenteur à ce titre.

5.5 Si une personne devient Actionnaire (un «Nouvel Actionnaire») suite à l'exercice d'une option préexistante ou de tout autre droit permettant d'acquérir des Actions après qu'une Notification de Cession Forcée ait été notifiée, le Nouvel Actionnaire sera tenu de vendre et transférer toutes les Actions qu'il a acquises au cessionnaire des Titres Appelés. Les dispositions des paragraphes 5.1, 5.2 et 5.3 s'appliquent mutatis mutandis au Nouvel Actionnaire, étant précisé que si les Actions sont acquises après la réalisation de la vente des Titres Appelés, la vente des Actions du Nouvel Actionnaire interviendra immédiatement au moment où le Nouvel Actionnaire acquière les Actions.

6. Droits de préemption sur les actions non émises

6.1 Les Actions non émises, autres titres de participation ou Actions à émettre par la Société («Nouveaux Titres») (à l'exception des titres de participation qui seront émis (i) dans le cadre d'accords entre un Membre du Groupe et un tiers relativement à une acquisition par la Société ou pour développer des relations commerciales avec un tiers (avec l'accord préalable du Conseil d'Administration), (ii) en vertu d'un plan d'options sur actions au profit des salariés (employee share option scheme) adopté par le Conseil d'Administration, (iii) en vertu d'une IPO), ou (iv) par dérogation aux dispositions du présent Article 6.1, comme convenu entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, ne doivent pas être attribués ou vendus à une personne sauf si la Société a, dans un premier temps, offert les Nouveaux Titres à tous les Actionnaires au pro rata. Chaque offre:

(i) doit stipuler une période qui n'excède pas 14 jours pendant laquelle l'offre doit être acceptée ou à défaut, s'éteindra; et

(ii) doit stipuler que les Actionnaires qui désirent souscrire un certain nombre de Nouveaux Titres au-delà de la fraction à laquelle chacun est autorisé, doivent, au moment de leur acceptation, indiquer le nombre de Nouveaux Titres qu'ils souhaitent souscrire, et, les Nouveaux Titres souscrits acceptés par les autres Actionnaires sont utilisés pour satisfaire

les demandes de Nouveaux Titres supplémentaires, à chaque étape, proportionnellement au nombre d'Actions existantes détenues par les autres Actionnaires faisant ces demandes et, par la suite, le surplus de Nouveaux Titres est offert à toute autre personne au même prix (ou à un prix supérieur) et aux mêmes conditions que celles de l'offre aux Actionnaires.

6.2 Les Nouveaux Titres sont en outre émis aux conditions qui peuvent être ponctuellement convenues par écrit par les Actionnaires de la Société.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 8. Pouvoirs des assemblées générales.

8.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

8.2 L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 9. Assemblées générales d'/des actionnaire(s).

9.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'As-socié unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.2 L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de novembre à 11.00 heures.

9.3 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

9.4 D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

9.5 Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

9.6 Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

9.7 L'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

9.8 Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

9.9 Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

9.10 Tout Actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

9.11 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter en ce qui concerne la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne montre ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

9.12 Sauf exigence contraire par la loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

9.13 Jusqu'à la Date de Cessation du Seuil Supérieur, sans préjudice de dispositions plus favorables susceptibles d'être convenues par les Actionnaires, et, sans préjudice de dispositions plus strictes résultant de la Loi, les résolutions listées ci-après peuvent seulement être adoptées par un vote de la Majorité des Actionnaires de Catégorie A, sauf accord contraire des Actionnaires (le cas échéant):

1. décisions visant à modifier, changer, réduire, consolider ou diviser le capital social émis ou autorisé de la Société ou à convertir, modifier ou changer les droits attachés à l'une quelconque des Actions;

2. décisions visant à modifier les présents Statuts ou l'un quelconque des autres documents constitutifs de la Société;

3. décisions visant à augmenter le capital social autorisé, à créer une nouvelle catégorie d'actions dans le capital, à émettre des actions, à octroyer une option de souscription d'actions, à émettre des titres convertibles en actions de la Société ou à conclure un accord à cette fin;

4. décisions visant à vendre ou à disposer d'une autre manière (directement ou indirectement) de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs ou activités de la Société; ou visant à fusionner (par absorption ou par création d'une nouvelle société) la Société avec une autre entité ou à organiser sa cession;

5. décisions visant à changer la nature ou l'étendue de l'Activité;

6. décisions visant à nommer ou révoquer les commissaires aux comptes de la Société (étant précisé que cette restriction ne s'applique pas au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes existants);

7. décisions visant à approuver les comptes de la Société;

8. décisions visant à changer la dénomination ou le nom commercial de la Société;

9. décisions visant à payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en numéraire ou en espèces sur les bénéfices, actifs ou réserves de la Société ou à conclure un accord à cette fin ou à capitaliser les bénéfices de la Société;

10. décisions visant à permettre la restructuration, la fusion (par création d'une nouvelle société ou par absorption) ou la réorganisation de la Société ou à conclure ou proposer la conclusion d'un concordat relatif à la Société;

11. décision visant à prendre ou permettre la prise de toutes mesures aux fins de liquidation volontaire ou de dissolution de la Société ou d'engager volontairement une procédure eu égard à une partie des activités de la Société ou de placer la Société sous administration judiciaire.

12. décisions visant à conclure un accord ou arrangement se rapportant à l'un quelconque des points exposés dans les paragraphes précédents du présent Article 8.13.

9.14 Avant la Date de Cessation du Management Agreement, sans préjudice de dispositions plus favorables susceptibles d'être convenues par les Actionnaires, et, sans préjudice de dispositions plus strictes résultant de la Loi, les résolutions listées ci-après peuvent seulement être adoptées par un vote de la majorité des Actionnaires de Catégorie B, sauf accord contraire des Actionnaires (le cas échéant):

1. décisions visant à modifier, changer, réduire, consolider ou diviser le capital social émis ou autorisé de la Société ou à convertir, modifier ou changer les droits attachés à l'une quelconque des Actions;

2. décisions visant à modifier les présents Statuts ou l'un quelconque des autres documents constitutifs de la Société;

3. décisions visant à augmenter le capital social autorisé, à créer une nouvelle catégorie d'actions dans le capital, à émettre des Actions, à octroyer une option de souscription d'Actions, à émettre des titres convertibles en Actions de la Société ou à conclure un accord à cette fin;

4. décisions visant à vendre ou à disposer d'une autre manière (directement ou indirectement) de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs ou activités de la Société; ou visant à fusionner (par création d'une nouvelle société ou par absorption) la Société avec une autre entité ou à organiser sa cession;

5. décisions visant à changer la nature ou l'étendue de l'Activité;

6. décisions visant à nommer ou révoquer les commissaires aux comptes de la Société (étant précisé que cette restriction ne s'applique pas au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes existants);

7. décisions visant à changer la dénomination ou le nom commercial de la Société;

8. décisions visant à obtenir la nomination au Conseil d'Administration de la Société d'une personne autre que les Administrateurs existants et tout Administrateur de Catégorie A ou Administrateur de Catégorie B (sauf accord contraire, le cas échéant);

9. décisions visant à obtenir la révocation du mandat d'un Administrateur de Catégorie B;

10. décisions visant à payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en numéraire ou en espèces sur les bénéfices, actifs ou réserves de la Société ou à conclure un accord à cette fin ou à capitaliser les bénéfices de la Société;

11. décisions visant à permettre la restructuration, la fusion (par absorption ou par création d'une nouvelle société), la réorganisation de la Société ou à conclure ou proposer la conclusion d'un concordat relatif à la Société;

12. décision visant à prendre ou à permettre la prise de toutes mesures aux fins de liquidation volontaire ou de dissolution de la Société ou d'engager volontairement une procédure eu égard à une partie des activités de la Société ou de placer la Société sous administration judiciaire; et

13. décisions visant à conclure un accord ou arrangement se rapportant à l'un quelconque des points exposés dans les paragraphes précédents du présent Article 8.14.

Chapitre IV.- Administration, Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1 Jusqu'au 14 février 2009, la Société est administrée par un Conseil d'Administration de six (6) membres, et, sauf disposition contraire de tout accord susceptible d'être ponctuellement conclu entre les Actionnaires (le cas échéant), le ou les Actionnaires de Catégorie B seront en droit de proposer trois (3) Administrateurs (les «Administrateurs de Catégorie B») et le ou les Actionnaires de Catégorie A seront en droit de proposer trois (3) Administrateurs (les «Administrateurs de Catégorie A») en vue de leur nomination par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.2 Après le 14 février 2009, la Société est administrée par un Conseil d'Administration d'au moins cinq (5) membres, composé d'un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et d'un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, le

nombre d'Administrateurs de Catégorie A et le nombre d'Administrateurs de Catégorie B devant être conformes à tout accord écrit susceptible d'être conclu entre les Actionnaires (le cas échéant).

10.3 Les Administrateurs sont nommés et désignés en tant qu'Administrateur de Catégorie A ou Administrateur de Catégorie B par voie de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les Administrateurs de Catégorie A sont nommés parmi les candidats désignés par les Actionnaires de Catégorie A et le ou les Administrateurs de Catégorie B sont nommés parmi les candidats désignés par les Actionnaires de Catégorie B, conformément à et sous réserve de tout pacte/accord susceptible d'être conclu entre les Actionnaires (le cas échéant). Les Administrateurs peuvent être actionnaires ou non de la Société.

10.4 Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

10.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représente dans le cadre de son mandat d'Administrateur de la Société. Dans l'hypothèse où le représentant permanent serait dans l'incapacité d'accomplir son mandat pour quelque raison que ce soit (y compris, sans limitation, une révocation, une démission, un licenciement ou un décès), la personne morale nommera immédiatement un autre représentant permanent.

10.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur d'une catégorie d'actions du fait d'un décès, d'une démission ou pour tout autre motif, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur choisi parmi les candidats de la même catégorie pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions des administrateurs.

11.1 Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres et peut choisir un ou plusieurs Administrateurs exécutifs qui seront choisis parmi les Administrateurs de Catégorie A. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, qui peut ou non être un administrateur et qui peut être chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, ainsi que de l'accomplissement de certaines tâches administratives et autres que le Conseil d'Administration pourra ponctuellement lui assigner.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs ou de toute personne habilitée à cet effet par les administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, au moins une fois par période de trois mois, et, la ou les personnes ayant convoqué la réunion en fixent l'ordre du jour. L'avis de convocation à une réunion du Conseil d'Administration, par voie de lettre, télégramme, fax ou email est envoyé à tous les administrateurs au moins quatorze jours calendaires avant l'heure de ladite réunion. L'ordre du jour des questions qui seront discutées lors de la réunion est joint à cette convocation, ainsi que tous les documents qui seront transmis ou présentés lors de la réunion. Il peut être renoncé aux formalités de convocation, avant ou après la réunion, avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télégramme, fax ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par une résolution du Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

11.4 Le Conseil d'Administration peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévue de la réunion ou si pendant la réunion, ce quorum cesse d'être réuni, la réunion est ajournée jusqu'au prochain Jour Ouvrable tombant 2 Jours Ouvrables après la date de cette réunion, aux mêmes heure et lieu (la «Première Réunion Ajournée»). Si le quorum n'est pas atteint lors de la Première Réunion Ajournée, alors celle-ci est ajournée jusqu'au prochain Jour Ouvrable tombant une semaine après la date de la Première Réunion Ajournée aux mêmes heure et lieu (la «Seconde Réunion Ajournée»). Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure prévue de la Seconde Réunion Ajournée ou si pendant la Seconde Réunion Ajournée, ce quorum cesse d'être réuni, les questions à débattre et voter lors de la Seconde Réunion Ajournée constitueront l'ordre du jour soumis à l'assemblée des Actionnaires qui sera tenue le 16^{ème} Jour Ouvrable suivant la date de la Seconde Réunion Ajournée.

11.5 A l'exception des dispositions ci-dessous, les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix pour ou contre une résolution, le président du Conseil d'Administration n'a pas voix prépondérante. Dans ce cas, la décision proposée est considérée comme rejetée et l'un des Administrateurs peut l'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée des Actionnaires qui se tiendra le 16^{ème} Jour Ouvrable suivant la date à laquelle le Conseil d'Administration n'est pas parvenu à prendre la décision.

11.6 Jusqu'à la Date de Cessation du Seuil Supérieur, les décisions suivantes requièrent le vote de la majorité du ou des Administrateurs de Catégorie A:

1. décisions visant à modifier, amender ou voter en faveur de ou à permettre la modification des Statuts ou des documents constitutifs d'un membre du Groupe;

2. décisions visant à modifier, changer, réduire, consolider ou diviser le capital social émis ou autorisé d'un membre du Groupe;

3. décisions visant à augmenter le capital social autorisé, à créer une nouvelle catégorie d'actions dans le capital d'un membre du Groupe, à octroyer une option de souscription d'actions, à émettre des titres convertibles en actions ou à conclure un accord à cette fin;

4. décisions visant à vendre, transférer, donner à bail, accorder une licence ou à disposer de quelque manière que ce soit, d'un ou plusieurs actifs immobilisés, si cette vente, ce transfert, ce bail, cette licence ou cet acte de disposition se rapporte à un élément ayant à lui seul une valeur nette comptable supérieure à 500.000,- USD ou si la valeur nette comptable totale de ces ventes, transferts, baux, licences ou actes de dispositions effectués ou accordés pendant l'exercice financier concerné est supérieure au montant annuel prévu au budget de plus de cinq pour cent au total;

5. décisions visant à vendre ou à disposer d'une autre manière (directement ou indirectement) de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs ou activités de la Société ou de tout autre membre du Groupe; ou visant à fusionner (par création d'une nouvelle société ou par absorption) la Société ou tout autre membre du Groupe avec une autre entité ou à organiser sa cession;

6. décisions visant à acquérir l'entreprise ou la totalité ou une partie substantielle des actifs d'une personne en dehors du cours ordinaire des affaires et pour un montant supérieur à 500.000,- USD;

7. décisions visant à acquérir ou céder, ou, à accepter d'acquérir ou de céder, un droit sur un bien ayant une valeur ou un passif total supérieur à 500.000,- USD;

8. décisions visant à constituer, acquérir ou céder une entreprise filiale ou des actions, titres d'emprunt obligataire (loan stock), titres ou participations dans une entreprise filiale;

9. décisions visant à acquérir les actifs ou titres de toute autre entité, en dehors du cours ordinaire des affaires;

10. décisions visant à modifier la nature ou l'étendue de l'Activité;

11. décisions visant à modifier de manière significative le Business Plan;

12. décisions visant à nommer ou révoquer les commissaires aux comptes d'un membre du Groupe (étant précisé que cette restriction ne s'applique pas au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes existants);

13. décisions visant à permettre qu'un changement soit apporté à un Document Etablissant les Pouvoirs de Signature d'un membre du Groupe (autre que la Société);

14. décisions visant à approuver les comptes d'un membre du Groupe;

15. décisions visant à modifier la dénomination ou le nom commercial d'un membre du Groupe, à accorder ou conclure un(e) licence, convention ou accord se rapportant à une partie de cette dénomination ou de ce nom commercial ou au goodwill qui y est attaché ou toute autre partie des droits de propriété intellectuelle d'un membre du Groupe;

16. décisions visant à payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en numéraire ou en espèces sur les bénéfices, actifs ou réserves de la Société ou à conclure un accord à cette fin ou à capitaliser les bénéfices d'un membre du Groupe;

17. décisions visant à permettre la restructuration, la fusion (par absorption ou par création d'une nouvelle société) ou la réorganisation d'un membre du Groupe ou à conclure ou proposer la conclusion d'un concordat relatif à un membre du Groupe;

18. décision visant à prendre ou à permettre la prise de toutes mesures aux fins de liquidation volontaire ou de dissolution d'un membre du Groupe ou d'engager volontairement une procédure eu égard à une partie de l'Activité en vue de placer un membre du Groupe sous administration judiciaire;

19. décisions visant à inscrire au registre des actionnaires, une personne en tant qu'actionnaire (par voie de souscription ou de transfert) autrement que conformément aux présents Statuts, ou, à inscrire au registre des actionnaires, une personne autre que la Société en tant qu'actionnaire d'un autre membre du Groupe;

20. décisions visant à conclure des contrats ou accords avec ou au profit d'une Partie Liée;

21. décisions visant à faire un prêt ou à créer, émettre ou modifier un emprunt obligataire (loan stock) convertible ou à conclure une garantie, indemnité ou caution au titre des obligations d'un tiers ou à conclure un accord portant sur l'un des points précités si le montant total de ces prêts, emprunts obligataires convertibles, garanties, indemnités et sûretés excéderait, au total, cinq pour cent du chiffre d'affaires des membres du Groupe (autres que la Société) sur les 12 mois qui précèdent;

Les décisions visant à conclure un accord ou arrangement de faire l'un des éléments cités dans les paragraphes de cet Article qui précèdent; et les décisions visant à inscrire l'un des points exposés dans l'un des paragraphes qui précèdent de cet Article à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ou à voter en faveur de l'un desdits points lors d'une assemblée générale des actionnaires de tout autre membre du Groupe ne peuvent être prises que suivant les mêmes règles de vote que celles requises pour décider sur l'élément lui-même.

11.7 Les décisions suivantes requièrent le vote de la majorité des Administrateurs de Catégorie B:

1. décisions visant à modifier ou à voter en faveur de ou à permettre la modification des documents constitutifs d'un membre du Groupe

2. décisions visant à modifier, changer, réduire, consolider ou diviser le capital social émis ou autorisé d'un membre du Groupe;

3. sauf accord contraire, décisions visant à augmenter le capital social autorisé, à créer une nouvelle catégorie d'actions dans le capital d'un membre du Groupe ou à octroyer une option de souscription d'actions ou à émettre des titres convertibles en actions ou à conclure un accord à cette fin;

4. sauf en ce qui concerne les privilèges découlant du cours ordinaire des affaires, décisions visant à créer, à obtenir ou à permettre la création ou l'existence d'un Droit Grevant de quelque nature que ce soit sur tout ou partie des actifs ou biens de la Société;

5. décisions visant à vendre, transférer, donner à bail, accorder une licence ou à disposer de quelque manière que ce soit, d'un ou plusieurs actifs immobilisés, si cette vente, ce transfert, ce bail, cette licence ou cet acte de disposition se rapporte à un élément ayant à lui seul une valeur nette comptable supérieure à 500.000,- USD ou si la valeur nette comptable totale de ces ventes, transferts, baux, licences ou actes de dispositions effectués ou accordés pendant l'exercice financier concerné est supérieure au montant annuel prévu au budget de plus de cinq pour cent au total;

6. décisions visant à vendre ou à disposer d'une autre manière (directement ou indirectement) de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs ou activités de tout membre du Groupe; ou visant à fusionner (par création d'une nouvelle société ou par absorption) un membre du Groupe avec une autre entité ou à organiser sa cession;

7. décisions visant à acquérir l'entreprise ou la totalité ou une partie substantielle des actifs d'une personne en dehors du cours ordinaire des affaires et pour un montant supérieur à 500.000,- USD;

8. décisions visant à acquérir ou céder, ou, à accepter d'acquérir ou de céder, un droit sur un bien ayant une valeur ou un passif total supérieur à 500.000,- USD;

9. décisions visant à constituer, acquérir ou céder une entreprise filiale ou des actions, titres d'emprunt obligataire (loan stock), titres ou participations dans une entreprise filiale;

10. décisions visant à affacturer, ou de toute autre manière, à disposer de ou Créer un Droit Grevant sur, des créances, ou, à conclure des accords d'escompte de factures dont la valeur cumulée au titre d'une année calendaire est supérieure à 100.000,- USD;

11. décisions visant à modifier la nature ou l'étendue de l'Activité;

12. décisions visant à modifier le Business Plan;

13. dans les cas non requis par la loi, décisions visant à établir, mettre en place ou modifier les politiques comptables ou pratiques de reporting antérieurement adoptées par un membre du Groupe;

14. décisions visant à permettre qu'un changement soit apporté à un Document Etablissant les Pouvoirs de Signature d'un membre du Groupe (autre que la Société);

15. décisions visant à nommer ou révoquer les commissaires aux comptes d'un membre du Groupe (étant précisé que cette restriction ne s'applique pas au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes existants);

16. décisions visant à conclure une opération de quelque nature que ce soit autrement que dans des conditions de pleine concurrence et de meilleur prix ou qu'aux meilleures conditions pouvant être raisonnablement obtenues;

17. décisions visant à conclure un contrat long terme à titre onéreux ou inhabituel ou à assumer un passif important en dehors du cours ordinaire des affaires;

18. décisions visant à constituer une joint venture, une société ou à conclure un accord de consortium avec une personne, société ou entreprise ou à établir un Etablissement Permanent;

19. décisions visant à conclure, modifier, amender, signer ou mettre en place une opération, un contrat ou accord avec un Actionnaire, dirigeant ou administrateur de la Société ou une Société Affiliée ou Personne Liée, selon le cas, de cet Actionnaire, dirigeant ou administrateur;

20. décisions visant à modifier la dénomination ou le nom commercial d'un membre du Groupe, à accorder ou conclure un(e) licence, convention ou accord se rapportant à une partie de cette dénomination ou de ce nom commercial ou au goodwill qui y est attaché ou toute autre partie des droits de propriété intellectuelle d'un membre du Groupe;

21. décisions visant à faire un prêt ou à créer, émettre ou modifier un emprunt obligataire (loan stock) convertible ou à conclure une garantie ou caution au titre des obligations d'un tiers ou à conclure un accord portant sur l'un des points précités si le montant total de ces prêts, emprunts obligataires convertibles, garanties, indemnités et sûretés excéderait, au total, cinq pour-cent du chiffre d'affaires des membres du Groupe (autres que la Société) sur les 12 mois qui précèdent;

22. décisions visant à encourir ou contracter l'engagement d'encourir des dépenses d'investissement:

(a) prévues dans le budget annuel d'un membre du Groupe si le montant estimé de ces dépenses dépasse, pour un élément donné, 500.000,- USD ou si le montant estimé ou la valeur totale des dépenses d'investissement déjà encourues ou contractées au titre de cet exercice financier dépasse le montant annuel prévu au budget pour cet exercice de plus de dix pour-cent au total;

(b) non prévues dans le budget annuel d'un membre du Groupe si le montant estimé de ces dépenses dépasse, pour un élément donné, 500.000,- USD ou si le montant estimé ou la valeur totale des dépenses d'investissement déjà encourues ou contractées au titre de cet exercice financier dépasse le montant annuel prévu au budget pour cet exercice de plus de cinq pour-cent au total;

23. décisions visant à encourir une dette long terme ou significative non prévue au budget qui, prise isolément, est supérieure ou égale à 500.000,- USD ou une dette totale qui dépasse ou dépassera 500.000,- USD;

24. décisions visant à rembourser un créancier par anticipation à concurrence d'un montant supérieur ou égal à 500.000,- USD;

25. décisions visant à modifier les conditions d'un crédit bancaire mis à disposition d'un membre du Groupe ou à approuver ou examiner les contrôles financiers au sein de la Société, y compris le fonctionnement d'un compte bancaire détenu par un membre du Groupe;

26. décisions visant à changer les banquiers de la Société;

27. décisions visant à conclure ou mettre fin à un contrat de travail ou contrat de conseil avec (ou à changer les conditions de travail de, les conditions de prestation des services de ou les paiements à) un Administrateur ou Dirigeant Senior (un Dirigeant Senior étant un salarié d'un membre du Groupe autre que la Société, qui occupe le poste de directeur financier, directeur des ventes, responsable marketing, directeur général ou directeur de la stratégie ou qui perçoit une rémunération annuelle supérieure à 100.000,- USD) et à cette fin, «paiements» désigne toutes les sommes payées par voie d'honoraires, salaires, bonus, commissions, cotisations de retraite, avantages en nature ainsi que tous les éléments de valeur reçus de ou payés par un membre du Groupe à une personne ou son conjoint ou à une autre personne pour son compte ou à son profit;

28. décisions visant à approuver l'établissement par le conseil d'un membre du Groupe, d'un comité (sauf accord contraire, le cas échéant), à modifier la composition ou les attributions d'un comité d'un membre du Groupe ou à dissoudre un comité;

29. décisions visant à conclure un contrat de travail ou contrat de conseil qui ne peut pas être résilié par un membre du Groupe moyennant le respect d'un préavis maximum de trois mois sans ouvrir droit à une demande (autre qu'une demande légale) de dommages et intérêts ou à une compensation à rencontre d'un membre du Groupe;

30. décisions visant à conclure une convention ou un accord au titre duquel les paiements (tels que définis ci-dessus) perçus par une personne en sa qualité d'Administrateur ou de salarié d'un membre du Groupe, sont supérieurs à un montant qu'il serait raisonnable de verser à toute autre personne accomplissant les fonctions et ayant les responsabilités de cette personne;

31. décisions visant à modifier ou changer les dispositions des management agreements avec les Actionnaires de Catégorie A;

32. décisions visant à établir un plan de pension ou un plan d'assurance vie ou tout plan de partage des bénéfices ou plan similaire, au profit de tout ou partie de ses salariés, ou, à significativement amender, modifier ou renoncer aux dispositions d'un tel plan;

33. décisions visant à obtenir la nomination d'un dirigeant;

34. décisions visant à payer, faire ou déclarer un dividende ou toute autre distribution en numéraire ou en espèces sur les bénéfices, actifs ou réserves de la Société ou à conclure un accord à cette fin ou à capitaliser les bénéfices d'un membre du Groupe;

35. décisions visant à permettre la restructuration, la fusion (par absorption ou par création d'une nouvelle société) ou la réorganisation d'un membre du Groupe ou à conclure ou proposer la conclusion d'un concordat relatif à un membre du Groupe;

36. décision visant à prendre ou à permettre la prise de toutes mesures aux fins de liquidation volontaire ou de dissolution de la Société ou d'un membre du Groupe ou d'engager volontairement une procédure eu égard à une partie de l'Activité en vue de placer la Société ou un membre du Groupe sous administration judiciaire;

37. décisions visant à inscrire au registre des actionnaires, une personne en tant qu'Actionnaire (par voie de souscription ou de transfert) autrement que conformément aux présents Statuts, ou, à inscrire au registre des actionnaires, une personne autre que la Société en tant qu'actionnaire d'un autre membre du Groupe;

38. décisions visant à entamer ou à arrêter une procédure (en qualité de demandeur ou de défendeur) ou à transiger dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'arbitrage en dehors du cours ordinaire des affaires;

39. décisions visant à utiliser le nom de l'Actionnaire de Catégorie B dans quelque contexte que ce soit ou à se présenter comme étant lié ou associé à l'Actionnaire de Catégorie B de quelque manière que ce soit;

40. décisions visant à conclure des contrats ou accords avec ou au profit d'une Partie Liée;

Les décisions visant à conclure une convention ou un accord de faire l'un des éléments cités dans les paragraphes de cet Article qui précèdent; et les décisions visant à inscrire l'un des points exposés dans l'un des paragraphes qui précèdent de cet Article à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ou à voter en faveur de l'un desdits points lors d'une assemblée générale des actionnaires de tout autre membre du Groupe ne peuvent être prises que suivant les mêmes règles de vote que celles requises pour décider sur la matière elle-même.

11.8 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du/des administrateur(s). Le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Pouvoirs de signature. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, dont l'un doit être un Administrateur de Catégorie A et l'autre, un Administrateur de Catégorie B, ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) auxquelles le Conseil d'Administration a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Dans l'hypothèse où un Administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à une décision du Conseil d'Administration, alors cet Administrateur en informera le Conseil d'Administration de la Société et mention en sera portée au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne débattrà pas ou ne votera pas cette question, et, cette question, ainsi que l'examen des intérêts de cet Administrateur à cet égard, seront renvoyés à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Les dispositions du paragraphe qui précède ne s'appliquent pas si les décisions du Conseil d'Administration se rapportent aux activités journalières de la Société, dans des conditions de pleine concurrence.

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera remis en cause ou frappé de nullité en raison du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société ont un intérêt dans la transaction, ou, sont administrateurs, associés, dirigeants ou salariés d'une cette autre société ou personne.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des comptes, Répartition des bénéfices

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, de chaque année.

Art. 17. Adoption des comptes. Chaque année, en se référant à la clôture de l'exercice de la Société, le Conseil d'Administration doit préparer le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société, accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des responsables, administrateurs et commissaire(s) aux comptes de la Société.

Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration et les commissaires aux comptes, présenteront des rapports à l'assemblée générale et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera le bilan et le compte des pertes et profits.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 18. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Glossaire

Dans les présents Statuts, les termes et expressions ont (sauf si le contexte en exige autrement) la signification suivante:

«Commissaires aux comptes» désigne les commissaires aux comptes de la Société;

«Sociétés Affiliées» désigne, concernant une personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec, une personne spécifiée, et, «Sociétés Affiliées» est interprété en conséquence, mais étant précisé que, en ce qui concerne un Actionnaire, les expressions «Société Affiliée» et «Sociétés Affiliées» n'incluent pas un membre du Groupe;

«Conseil d'Administration» désigne le conseil d'administration de la Société;

«Jour Ouvrable» désigne un jour (hors samedi) pendant lequel les banques sont en principe ouvertes à Londres, Istanbul et Luxembourg pour leurs activités bancaires habituelles;

«Business Plan» désigne le business plan du Groupe, tel que périodiquement modifié;

«Actionnaire de Catégorie A» Mehmet Izzi Celebiler, Cem Mehmet Celebiler, Nedim Haletr Celebiler et SAFRON ou tout cessionnaire des Actions de Catégorie A autre qu'un Actionnaire de Catégorie B;

«Actionnaire de Catégorie B» NOVATOR ONE L.P ou tout cessionnaire des Actions de Catégorie B autre qu'un Actionnaire de Catégorie A;

«Personnes Liées» désigne

(a) une personne, si cette personne est le conjoint ou concubin d'une personne physique, ou, est un parent proche (étant un parent, enfant ou un(e) frère/soeur), ou, le conjoint ou concubin d'un parent proche, de la personne physique ou du conjoint ou concubin de la personne physique;

ou (b) une personne morale, si la même personne contrôle les deux, ou, une personne contrôle l'une et les personnes qui lui sont liées, ou elle et les personnes liées à elle, contrôlent l'autre; ou, si un groupe d'au moins deux personnes contrôle chaque personne morale, et les groupes sont composés des mêmes personnes ou peuvent être considérés comme étant composés des mêmes personnes en traitant (dans un ou plusieurs cas) un membre de l'un ou l'autre groupe comme étant remplacé par une personne avec laquelle il est lié;

ou (c) une personne morale est liée à une autre personne si cette personne la contrôle ou si cette personne et des personnes qui lui sont liées la Contrôlent ensemble; et deux ou plusieurs personnes agissant ensemble pour obtenir ou exercer le contrôle d'une personne morale sont traitées vis-à-vis de cette société comme étant liées entre elles et avec toute personne agissant selon les instructions de l'une d'entre elles pour obtenir ou exercer le contrôle de la personne morale.

«Contrôle» désigne: (1) la propriété ou le pouvoir de contrôler (a) dans le cas d'une société ou d'une personne morale (i) la majorité des actions émises conférant le droit de voter pour l'élection des administrateurs (ou organes équivalents) de cette personne morale, (ii) la nomination ou révocation des administrateurs ayant la majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés lors d'une réunion du conseil d'administration (ou du(des) organe(s) équivalent(s) y compris, sans limiter le caractère général des dispositions qui précèdent, les directoires et conseils de surveillance) de cette personne morale eu égard à la totalité ou une partie substantielle des questions, ou (iii) la majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés lors d'une assemblée générale des membres de cette personne morale eu égard à la totalité ou une partie substantielle des questions, ou (b) dans le cas de toute autre personne, la majorité des droits de vote de cette personne; ou (2) dans le cas d'une société ou d'une personne morale ou de toute autre personne, le pouvoir, direct ou indirect, de donner des instructions ou d'obtenir que des instructions soient données sur la gestion ou les politiques de la société/personne concernée, (par la détention des droits de vote, par contrat ou de quelque manière que ce soit) et «Contrôlé» est interprété en conséquence;

«Société Affiliée Actionnaires de Catégorie B» des désigne NOVATOR ONE L.P., ou toute société, société de personnes ou personne morale dans laquelle NOVATOR ONE L.P. ou Mr Thor Bjorgolfsson et/ou ses trusts liés sont, directement ou indirectement, à titre financier ou bénéficiaire, le principal actionnaire et/ou exercent le contrôle mais à l'exclusion de BTC, Forthnet, toute autre sociétés dans lesquelles un fonds investit (investee company). Pour les besoins de cette définition, «contrôle» d'une entité désigne:

a) le pouvoir (par voie de propriété d'actions, de procuration, contractuelle, d'agence ou autre) de

(i) voter pour plus de, ou de contrôler le vote pour de, la moitié du nombre maximum de voix susceptibles d'être exprimées lors d'une assemblée générale de l'entité concernée; ou

(ii) nommer ou révoquer la totalité ou la majorité des administrateurs ou autres organes équivalents de l'entité concernée; ou

(iii) donner des instructions sur les politiques financières ou de conduite des activités de l'entité concernée, instructions que les administrateurs ou autres organes équivalents de l'entité concernée sont tenus de respecter; ou

b) le fait de détenir plus de la moitié du capital social émis de l'entité concernée (à l'exclusion de la partie du capital social émis qui ne confère aucun droit de participation au-delà d'un montant précis lors de la distribution de bénéfices ou de capital);

«Céder» inclut le fait de transférer, vendre, céder, transmettre, disposer de (ou d'un droit sur), d'accorder une option sur ou de créer un Droit Grevant sur, et «Cession» et «Cédé» sont interprétés en conséquence;

«Documents établissant les Pouvoirs de Signature» désigne le document établissant le pouvoir d'un membre du Groupe, autre que la Société, de conduire des activités, selon la forme convenue, tel que périodiquement modifié;

«Salarié» désigne un salarié d'un membre du Groupe;

«Trust Au Profit des Salariés» désigne un trust établi par la Société avec l'accord écrit et préalable de l'Actionnaire de Catégorie B au profit des salariés ou anciens salariés (et membres de leurs Familles) de la Société ou de tout membre du Groupe;

«Droit Grevant» désigne un nantissement, une charge, un gage, un privilège, une restriction, une cession, une hypothèque, une sûreté, un droit de rétention ou tout autre accord ou arrangement ayant pour effet de créer une sûreté ou un autre intérêt, capital ou autre droit d'une personne (y compris un droit d'achat, une option, un droit de préemption), ou tout accord ou arrangement visant à créer l'un des éléments susmentionnés;

«Famille» désigne le conjoint et les enfants (y compris les enfants adoptés ou beau-fils/belle-fille) d'un Salarié ou d'un Actionnaire et toute(s) autre(s) personne(s) dont l'Actionnaire de Catégorie B peut convenir à sa discrétion absolue;

«Trust Familial» désigne, concernant un Actionnaire personne physique ou un ancien ou défunt Actionnaire personne physique, un ou des trusts (qui résulte(nt) d'un contrat de trust, d'une déclaration de trust ou de tout autre instrument (indépendamment du lieu et de la personne), ou, au titre d'une succession testamentaire ou d'une succession ab intestat) en vertu desquels aucun intérêt bénéficiaire immédiat sur l'une des Actions en question n'est à ce jour transmis à une personne autre que cet Actionnaire personne physique et/ou les membres de la Famille de cet Actionnaire personne physique. A cette fin, une personne est réputée avoir un intérêt bénéficiaire sur une Action si cette Action ou les revenus qui en découlent sont ou peuvent devenir transférables, payables ou attribuables à ou au profit de cette personne ou tout droit de vote ou autre droit y attaché est ou peut devenir exerçable par ou selon les instructions de, cette personne conformément aux termes des trusts concernés ou suite à l'exercice d'une compétence ou d'un pouvoir discrétionnaire conféré à une ou plusieurs personnes;

«Groupe» désigne la Société et chacune de ses filiales, et, l'expression «membre du Groupe» est interprétée en conséquence;

«Date de Cessation du Seuil Supérieur» désigne la date à laquelle les Actionnaires de Catégorie A et SAFRON cessent de détenir au total:

(i) au moins 20 pour-cent des Actions émises, à tout moment pendant la Période de Gel; ou

(ii) au moins 25 pour-cent des Actions, à tout moment après la Période de Gel;

«Expert Indépendant» désigne un expert (agissant en tant qu'expert et non pas en tant qu'arbitre) nommé par les Actionnaires concernés, ou, en cas de désaccord sur la nomination de cet expert non réglé dans la période de 14 Jours Ouvrables, les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B choisissent chacun un expert qui seront alors mandatés pour décider ensemble qui sera mandaté en tant qu'Expert Indépendant aux fins des présents Statuts;

«IPO» désigne (i) l'offre et la vente d'Actions dans le cadre d'une offre publique ou par voie d'un placement privé dans quelque Etat que ce soit; et (ii) l'admission à la cote de tout ou partie des Actions ou titres représentant ces actions (y compris, sans limitation, les depositary receipts, depositary shares et/ou autres instruments) sur, ou, l'autorisation par une autorité comparable qu'ils soient négociés ou cotés sur, la Cote Officielle de la United Kingdom Listing Authority (UKLA, Autorité des marchés britannique) ou sur le marché AIM de la LONDON STOCK EXCHANGE PLC ou toute autre Bourse Reconnue (c'est-à-dire un «Marché Réglementé» tel que défini par la Directive 2004/39/CE sur les marchés d'instruments financiers, y compris la Bourse d'Istanbul);

«Majorité des Actionnaires de Catégorie A» désigne les Actionnaires de Catégorie A détenant des Actions conférant au moins 51 % des Droits de Vote pouvant être exercés par les Actionnaires de Catégorie A;

«Date de Cessation du Management Agreement» désigne:

(A) pendant la Période de Gel, la date de résiliation du Management Agreement entre un membre du Groupe et Cem Celebiler; et

(B) à l'issue de la Période de Gel, la première des deux dates suivantes: (i) la date de résiliation du Management Agreement entre un membre du Groupe et Cem Celebiler, et (ii) la date de résiliation du Management Agreement entre un membre du Groupe et Mehmet Celebiler;

«Cessionnaire Autorisé» désigne une personne à laquelle un Actionnaire peut transférer des Actions en vertu du paragraphe 2 (Tranferts autorisés) des présents Statuts;

«Partie Liée» désigne une Société Affiliée ou une Personne Liée d'un Actionnaire ou, concernant les Actionnaires de Catégorie B, une société de portefeuille ou ses Sociétés Affiliées ou Personnes Liées;

«Bourse Reconnue» désigne un «Marché Réglementé» tel que défini dans la Directive 2004/39/CE sur les marchés d'instruments financiers, incluant la Bourse d'Istanbul;

«SAFRON» désigne SAFRON NETONE PARTNERS, L.P., limited liability partnership constituée d'après le droit des îles Caïman, dont le siège social est situé à C/O WALKERS, Walkers House, Mary Street, PO Box 265, George Town, Grand Cayman, îles Caïman;

«Titres» désigne les Actions et tout autre instrument de dette ou capital, détenus par un Actionnaire dans la Société (le cas échéant)

«Actionnaire» désigne le détenteur d'une ou plusieurs Actions, inscrit au registre des Actionnaires;

«Action» désigne une action (de quelque catégorie ou dénomination que ce soit) dans le capital social de la Société;

«Période de Gel» désigne la période commençant à la date d'adoption des présents Statuts et se terminant à la deuxième date anniversaire de l'adoption des présents Statuts;

«Droits de Vote» désigne le nombre de voix pouvant être exprimées, en toutes circonstances, lors d'une assemblée générale de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de désigner les administrateurs existants comme Administrateurs de Classe A:

- Monsieur Mehmet Izzi Celebiler, demeurant à Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey

- Monsieur Cem Mehmet Celebiler, demeurant à Sarayarkasi Sokak n ° 30, Ayazpasa, 34427, Istanbul, Turkey

- Monsieur Richard Jackson, banquier, demeurant à 20687 Riptide Square Sterling, VA 20165, USA,

et de modifier la durée de leur mandat de telle sorte qu'il expire à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009, et de nommer et désigner comme Administrateurs de Classe B:

- Monsieur Bruce McInroy, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 11/11/1960, PoB Salford

- Monsieur Serdar Cetin, partner, NOVATOR PARTNERS LLP, 25 Park Lane, GB-London W1K 1RA, DoB 18/04/1977. PoB Ankara, Turkey

- Monsieur Jeremy Thompson, director, NOVATOR, 3rd floor, Natwest House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WD, DoB 10/06/1955, PoB Egham,

pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Celebiler, C. Pignon, C. M. Celebiler, B. McInroy, S. Cetin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/609. — Reçu 444,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044462/242/1895.

(070042516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.661.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

A. G. Hardt
Senior Accountant

Référence de publication: 2007044179/800101/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06795. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46746 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007044286/211/11.

(070042588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Captor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.668.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

A. G. Hardt
Senior Accountant

Référence de publication: 2007044180/800101/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06794. - Reçu 105 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Portofino Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société PORTOFINO PROPERTIES SA, qui a été tenue à Luxembourg en date du 15 février 2007 que:

1. Mademoiselle Josée Ludovissy, expert-comptable, demeurant à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte, Madame Denise Muller, demeurant à L-5899 Syren, 1, place de l'Eglise et Mademoiselle Corinne Muller, biologiste en bâtiment, demeurant à L- 8461 Eischen, 32, rue Bourg sont nommées administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

2. Monsieur Michel Muller, employé privé, demeurant à L- 7320 Steinsel, 38, rue de la Forêt est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour Extrait Conforme

J. Ludovissy

Référence de publication: 2007044360/2384/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 18.498.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 9 mars 2007

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration constate que le mandat conféré à PricewaterhouseCoopers (Luxembourg), pour le contrôle des documents comptables annuels de la Banque, parvient à échéance.

Suivant les indications de la Maison Méré le Conseil d'Administration décide de procéder à la désignation de la Société ERNST&YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour l'exercice 2007, aux conditions reprises dans leur proposition d'honoraires datée du 23 février 2007.

Luxembourg le 12 mars 2007.

G. La Sorda

L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007044358/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

EPI Walk Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.694.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46327 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007044283/211/11.

(070042568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Aristolux Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 77.526.

—
Les comptes annuels d'ARISTOLUX INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY SA au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) SA

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007044184/1210/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05194. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Finpartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.167.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 29 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du

29 décembre 2006. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano De Meo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de:

- nommer Monsieur Piero Radici, industriel, demeurant à Via Lissolo n° 31, I-22060 Sirtori, en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- nommer en tant qu'administrateur, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, Assemblée décide de ne pas renommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 21, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

S. De Meo / D. Murari

Référence de publication: 2007044351/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

CERE II B Co-Invest Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.282.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46349 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007044293/211/11.

(070042650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

N.S. Union, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.785.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n° 283 du 17 mars 2003, mise en liquidation par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 368 du 22 avril 2005

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044174/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05372. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Captor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.668.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

A. G. Hardt
Senior Accountant

Référence de publication: 2007044177/800101/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06793. - Reçu 123 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Adria S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.280.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2007044235/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05973. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

The Isidor Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.268.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Par mandat
N. Schaeffer

Référence de publication: 2007044236/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05930. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

ING REEIF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.688.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2007044249/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04575. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

N.S. Union, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.785.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n^o 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n^o 283 du 17 mars 2003, mise en liquidation par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 368 du 22 avril 2005
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007044172/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05377. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 mars 2007.

Pour le Notaire T. Metzler
C. Hoeltgen

Référence de publication: 2007044161/222/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05616. - Reçu 86 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL
Signatures

Référence de publication: 2007044171/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05459. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

N.S. Union, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.785.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n^o 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n^o 283 du 17 mars 2003, mise en liquidation par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 368 du 22 avril 2005

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044173/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05374. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Marques & Silva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 50.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044164/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05250. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

N.S. Union, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.785.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 8 février 1999, acte publié au Mémorial C n^o 378 du 26 mai 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1286 du 5 septembre 2002, et en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C n^o 283 du 17 mars 2003, mise en liquidation par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 368 du 22 avril 2005

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.S. UNION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044175/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05369. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007044251/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04580. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Cotrami S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 108.293.

L'an deux mille sept, le premier mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée COTRAMI S.à.r.l., ayant son siège social à L-3542 Dudelange, 52, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le Numéro B 108.293, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1047 du 17 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Colson, demeurant au 32, rue Sesselich, B-6700 Arlon,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
- 2.- Modification afférente de l'article 2, premier alinéa des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy et par conséquent modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, M. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007. LAC/2007/1198. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044468/211/42.

(070042810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Rolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.081.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044159/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05871. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

ING REEIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.615.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.009.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007044248/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04572. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Dalstone Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.735.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2005
tenue de manière extraordinaire à 18 heures le 18 décembre 2006*

Résolutions

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- Mr Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,
- GESTION & ADMINISTRATION S.A., 2 Commercial Centre Square, Alofi (NIUE)

Administrateurs-délégués:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, 1, Rosenbergstrasse, CH-8304 Wallisellen Zurich
- qui acceptent, pour l'exercice social 2006, et jusqu'à la tenue de l'assemblée durant l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044627/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Rentco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.361.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

O. Leg
Administrateur

Référence de publication: 2007044154/4055/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06788. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Rentco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.361.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

O. Leg
Administrateur

Référence de publication: 2007044155/4055/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06787. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Dumbarton Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.081.

*Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire le 2 novembre 2006 à 18.00 heures*

1- L'assemblée générale confirme les mandats suivants:

* des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

* de l'administrateur-délégué:

- M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

* du commissaire aux comptes:

- BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

qui acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à l'assemblée à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044625/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Cervo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.855.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044160/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05613. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Timberland Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.643.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007044157/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05460. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 81.649.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 10 heures le 12 décembre 2006*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2007;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044623/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 143, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 81.841.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044165/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05248. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.

R.C.S. Luxembourg B 85.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044167/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05246. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Infinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.260.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 12 décembre 2006*

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallenseilen Zurich;

qui tous acceptent, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044624/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Erisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 85.169.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044176/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05431. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Netcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6555 Bollendorf-Pont, 55, Gruusswiss.

R.C.S. Luxembourg B 102.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044168/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05245. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Immobilière Christine Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 44, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 69.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007044170/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05241. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Adria S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.280.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2007044234/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05968. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.025.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 6 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 6 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044621/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007044152/4055/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06791. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007044151/4055/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06792. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.
